

**DELIBERATIONS**

# SOMMAIRE

---

## DELIBERATIONS

Réunion de la Commission Permanente du 22 juillet 2005	3
--	---

## ARRETES

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 5 août 2005 portant désignation de Monsieur Robert CABE, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission Consultative Régionale du Plan de Réduction et d'Elimination des Déchets dangereux en Aquitaine	25
Arrêté modificatif de Monsieur le Préfet de Région en date du 5 août 2005 nommant les membres du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.)	25
Arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 29 août 2005 concernant le calendrier des périodes de dépôt et des demandes d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux et le calendrier d'examen de ces demandes par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) – Année 2006 - 2007	26
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du 19 septembre 2005, portant délégation de signature à Monsieur Michel RENON, Directeur Départemental de l'Equipement	27
Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des enfants	30
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 septembre 2005 autorisant l'extension de l'accueil de l'établissement multi-accueil du CEL de Biscarrosse	30
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 22 août 2005 portant habilitation de la Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez	31
Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des personnes âgées	34
Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des personnes handicapées	36
Réglementation de la circulation	38

## **SYNDICATS MIXTES**

### **Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud**

Réunion du Comité Syndical du 21 mars 2005 41

### **Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets et Maa et de Messanges**

Arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte en date du 5 août 2005  
fixant les tarifs au titre de l'année civile 2006 42

### **Syndicat Mixte du Pays Tyrossais**

Réunion du Comité Syndical du 24 février 2005 46

### **Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint Geours de Maremne**

Réunion du Comité Syndical du 27 juin 2005 48

Décision de Monsieur le Président du Syndicat Mixte en date du 13 juillet 2005 portant  
accord de cession des marchés d'études et missions pré-opérationnelles concernant la  
réalisation de la station d'épuration de la zone d'activités économiques de Saint Geours de Maremne 53

### **Syndicat Mixte pour l'industrialisation des cantons de Sore, Labrit et Gabarret**

Réunion du Comité Syndical du 18 août 2005 54

### **Syndicat Mixte Départemental ALPI**

Réunion du Comité Syndical du 27 juin 2005 60



## **Réunion de la Commission Permanente du 22 juillet 2005**

*La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 22 juillet 2005, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :*

### **Economie**

Ont été octroyées :

- Une aide à l'industrialisation de 160 000 € au profit de la SA Mécanique d'Aquitaine à Tarnos dans le cadre de la construction d'un bâtiment industriel sur l'espace technologique Jean Bertin à Tarnos.
- Des actions en faveur de l'artisanat : la Commission Permanente a approuvé le plan de financement de l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce Cœur de Haute Lande représentant une participation départementale à hauteur de 30 000 € et a attribué 9 374 € pour celle du Nord Est Landais ; 30 855,90 € pour des actions de formation de la Chambre Syndicale des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment des Landes.
- Des aides à la pêche artisanale pour la modernisation de navires (1 885,34 €)
- Une subvention de 30 000 € pour la participation du Département au fonds d'investissement de la Plate Forme d'Initiative Locale Landes Initiatives.
- Une aide à l'innovation de 30 000 € au profit de la SA Dérivés Résiniques et Terpeniques (D.R.T.) à Vielle-Saint-Girons pour la réalisation d'une étude et d'une unité pilote de désulfuration sur charbon actif d'alpha pinène issu d'essence de papeterie.
- Des subventions à caractère économique (34 146,94 €) dans le cadre du programme « Interstices en Seignanx », de la fête du printemps à Habas et à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association « Tec-Ge-Coop ».
- Des aides au développement touristique : 27 360 € pour la création d'hébergements touristiques.

### **Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs**

- 327 168,46 € ont été accordés notamment pour des études prévisionnelles à l'installation, l'agriculture biologique, la culture de l'asperge, la plantation de vergers de kiwis, l'hydraulique agricole, la gestion des effluents d'élevage, le point Info Installation, le service de remplacement en agriculture, la solidarité envers les agriculteurs et la course landaise. Ainsi que 569 175,32 € en direction des politiques de qualité, la relance bovine, le développement du travail en CUMA et la préservation de l'environnement.

### **Equipement des collectivités et protection de l'environnement**

- La Commission a approuvé les propositions formulées dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes par les cantons d'Aire-Sur-l'Adour, Amou, Castets, Dax Nord, Dax Sud, Gabarret, Geaune, Grenade, Hagetmau, Mont-de-Marsan Sud, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Mugron, Pissos, Pouillon, Roquefort, Sabres, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Villeneuve-de-Marsan et Sore.

- Canton d'Aire-sur-l'Adour : 47 079 € pour 8 opérations sur les communes d'Aire-sur-l'Adour, Bahu-Soubiran, Buanes, Classun, Renung et Saint-Loubouer.
- Canton d'Amou : 13 349 € au titre de la dotation voirie communale
- Canton de Castets : 41 487 € pour 5 opérations sur les communes de Lé vignac, Saint-Julien-en-Born, Saint-Michel-Escalus, Uza et Vielle-Saint-Girons
- Canton de Dax Nord : 51 007 € pour 10 opérations sur les communes d'Angoumé, Gourbera, Herm, Méés, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse et Téthieu.
- Canton de Dax Sud : 64 364 € pour 8 opérations sur les communes de Bénese-lès-Dax, Heugas, Narrosse, Oeyreluy, Saint-Pandelon, Saugnac-et-Cambran et Tercis-lès-Bains.
- Canton de Gabarret : 55 807 € pour 19 opérations sur les communes d'Arx, Baudignan, Betbezer d'Armagnac, Créon d'Armagnac, Escalans, Estigarde, Gabarret, Herré, Lagrange, Losse, Lubbon, Mauvezin d'Armagnac, Rimbez-et-Baudiets, Saint-Julien d'Armagnac.
- Canton de Geaune : 61 914 € pour 13 opérations sur les communes de Clèdes, Lacajunte, Lauret, Mauriès, Miramont-Sensacq, Payros-Cazautets, Pécorade, Philondenx, Puyol-Cazalet et Sorbets.
- Canton de Grenade-sur-l'Adour : 45 393 € pour 12 opérations sur les communes d'Artassenx, Bascons, Bordères-et-Lamensans, Castandet, Cazère-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour, Larrivière, Lussagnet, Maurrin, Saint-Maurice-sur-l'Adour et Le Vignau.
- Canton d'Hagetmau : 63 892 € pour 10 opérations sur les communes de Cazalis, Hagetmau, Labastide Chalosse, Lacrabe, Mant, Monségur, Poudenx, Sainte-Colombe, Serres-Gaston et Serreslous-et-Arribans.
- Canton de Mont-de-Marsan Sud : 53 783 € pour 6 opérations sur les communes de Bougue, Bretagne-de-Marsan, Campagne, Saint-Perdon et Saint-Pierre-du-Mont.
- Canton de Montfort-en-Chalosse : 71 252 € pour 7 opérations sur les communes de Gibret, Gousse, Lourquen, Onard, Ozourt, Saint-Jean-de-Lier et Sort-en-Chalosse.
- Canton de Morcenx : 39 785 € pour 12 opérations sur les communes d'Arengeosse, Arjuzanx, Garrosse, Lesperon, Onesse-et-Laharie, Ousse-Suzan, Sindères et Ygos-Saint-Saturnin.
- Canton de Mugron : 51 390 € pour 19 opérations sur les communes de Baigts-Chalosse, Caupenne, Doazit, Hauriet, Lahosse, Larbey, Laurède, Maylis, Mugron, Nerbis, Saint-Aubin et Toulouzette.
- Canton de Pissos : 33 968 € pour 9 opérations sur les communes de Belhade, Liposthey, Mano, Moustey, Pissos et Saugnac-et-Muret.
- Canton de Pouillon : 48 325 € pour 12 opérations sur les communes de Cagnotte, Habas, Labatut, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh.
- Canton de Roquefort : 49 023 € pour 15 opérations sur les communes d'Arue, Bourriot-Bergonce, Cachen, Labastide-d'Armagnac, Lencouacq, Retjons, Maillas, Pouydesseaux, Roquefort, Saint-Gor, Saint-Justin, Sarbazan et Vielle-Soubiran.
- Canton de Sabres : 36 027 € pour 3 opérations sur la commune de Lué et la communauté de communes de la Haute Lande.

- Canton de Saint-Sever : 51 148 € pour 12 opérations sur les communes d’Audignon, Banos, Bas-Mauco, Coudures, Dumes, Eyres-Moncube, Fargues, Montaut, Montgaillard, Montsoué et Saint-Sever.
  - Canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse : 58 301 € pour 10 opérations sur les communes de Bénesse-Mareme, Labenne, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion et Saubrigues.
  - Canton de Villeneuve de Marsan : 48 334 € pour 13 opérations sur les communes d’Arthez d’Armagnac, Bourdalat, Le Frêche, Hontanx, Lacquy, Montégut, Perqui, Pujo-le-Plan, Saint-Cricq-Villeneuve, Sainte-Foy, Saint-Gein, Villeneuve-de-Marsan et la communauté de communes du Pays de Villeneuve Marsan.
  - Canton de Sore : 22 645 € pour 4 opérations sur les communes d’Argelouse, Callen, Luxey et Sore.
- Une aide pour la réalisation de travaux de voirie intercommunale de 24 510 € pour la communauté de communes du Pays de Villeneuve de Marsan.
- Une aide de 172 213 € aux communes d’Aurice, Labastide d’Armagnac et de Roquerfort et la communauté de communes du Pays d’Albret pour la réalisation d’équipements sportifs et des salles polyvalentes.
- Des aides aux équipements ruraux pour l’assainissement (43 975 €), l’alimentation en eau potable (27 715 €) ainsi que la collecte et le traitement des déchets (10 800 €) et à l’électrification rurale (600 000 €).
- Des aides en matière d’environnement à hauteur de 114 150 € pour la restauration et l’entretien des cours d’eau.
- 7 195,38 € consacrés à la répartition du produit des amendes de police pour la commune de Doazit et 16 856,60 € au titre de la réparation des dégâts dus aux intempéries sur la voirie communale de Montfort-en-Chalosse.

### **Education, jeunesse, sport et culture**

Ont été accordés :

- 470 264 € pour les collèges, un prêt d’honneur d’études, les projets Jeunes Landes Imaginations et les aides en matière de vacances et 13 910 € pour les clubs sportifs gérant une école de sport et l’organisation de manifestations sportives.
- 64 299,54 € pour la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel, 247 870,01 € pour l’aide à l’équipement culturel et le développement culturel dans le Département.

Elle a de plus fixé les tarifs de l’entrée au concert de clôture du séminaire gascon comme suit :

- |  |      |
|--|------|
| · Plein tarif  | 10 € |
| · Tarif réduit (étudiants de moins de 25 ans et enfants) | 7 €  |
| · Gratuité pour les stagiaires du séminaire.             |      |

et réactualisé les tarifs des produits en vente et des prestations proposées au Musée de la Faïence et des Arts de la Table à Samadet et au Centre Départemental du Patrimoine d’Arthous :

Tarifs des livres mis en vente à la boutique  
du Musée de la faïence et des arts de la table de Samadet

Titre	AUTEUR	Prix TTC
Faïenceries du Bassin de l'Adour	Jean Jacques BORREDON	30,50 €
Samadet, vie rurale	Jean Jacques BORREDON	11,45 €
Faïence de Samadet	Jean Jacques BORREDON	9,45 €
Catalogue expo : Passeurs d'ombre		15,00 €
Forêts Landes	Jean Jacques BORREDON	9,45 €
Les Ecoles	Jean Jacques BORREDON	9,45 €
Livret souvenir - Musée de la faïence	Musée de la faïence	10,00 €
La fête gastronomique	Anthony Rowley	13,75 €
La Céramique : arts et techniques	Christine Lahaussais	22,10 €
Histoire de la faïence française : Lyon Nevers	Dorothee Guillemé BRULON	25,15 €
Histoire de la faïence française : Moustiers Marseille	Dorothee Guillemé BRULON	25,15 €
Histoire de la faïence française : Paris Rouen	Dorothee Guillemé BRULON	25,15 €
Histoire de la faïence française : Bordeaux La Rochelle	Dorothee Guillemé BRULON	25,15 €
Fêtes gastronomiques au moyen âge		59,45 €
La céramique chinoise	Jeanne Bounoir	29,75 €
Catalogue d'exposition : plaisirs des thés	Musée de la faïence	10,00 €
Histoire de la nourriture	Daniel Pechoin	24,40 €
Les 100 musées gastronomiques	Jean Louis Branlard	19,70 €
Le mangeur	Fabrice Piault	16,75 €
Le grand bal des Fleurs	Danielle Stein-Aubert	13,57 €
La Faïence en France	Jean Rosen	29,75 €
Les épices	Marie Françoise Valéry	15,90 €
Orfèvrerie d'apparat	Marguerite Stahl	20,60 €
Le roman des Roses	Alice Caron Lambert	15,90 €
Comment ça côte les faïences		9,90 €
Histoire de la faïence française : Strasbourg Niderviller	Dorothee Guillemé BRULON	25,50 €
Les arts de la table français	Inès Heugel	15,90 €
Histoire de la porcelaine		9,90 €
Céramique décorée	Teresa Magria	8,55 €
Catalogue : A tables	Sophie Lossky-Aïchelé	13,00 €
Immortel cochon	Jean Jacques BORREDON	9,45 €
Les abbayes disparues	Jean Jacques BORREDON	9,45 €
Le domaine d'Ognoas	Conseil Général des Landes	9,90 €
A table au XIXe siècle	Hubert Le Gall	40,00 €
La table des Dieux	V. Vagneur	25,00 €
Reconnaître les Faïences	C. Dauge - D. Guillemé-Brulon	20,60 €
A table - Riom	Marie Josée LINOU	38,00 €
Argile	Christophe Savouré	5,95 €
Catalogue d'expo : Design d'assiette		3,00 €
L'alimentation dans l'histoire	Kamy Pakdel	9,00 €
Premier livre de modelage	Danielle Capellazzi	9,00 €
Peinture sur faïence	Jackie Bienvenu	14,00 €
La folie des assiettes	Leslie Carnot	15,50 €
Catalogue expo : La reine déchue	Conseil Général des Landes	20,00 €
Abcédair de la céramique	Alechinsky	9,95 €
Ernest et Célestine	Gabrielle Vincent	11,50 €



Tarifs des faïences mises en vente à la boutique  
du Musée de la faïence et des arts de la table de Samadet

Désignation	Décor	Dimension	Prix TTC
Saleron simple	Renoncule	H 3,5 x long :7	16.00 €
Ravier	Petite rose	L 23 x larg 18	25.00 €
Petit Plat oblong	Petite rose	Larg 20 x long 26	32.00 €
Assiette bord droit	Oiseau à aigrette	Diam 24	40.00 €
Assiette bord droit	Rose et renoncule	Diam 24	40.00 €
Assiette	Nain bébé	Diam 24,5	30.00 €
Chevrette	Oeillet et renoncule	Haut 15 x larg 15	68.00 €
Pichet couvert	Fleur	Haut 25 x larg 23	55.00 €
Pichet	Fleur et noisette	Haut 21,5 d 11	54.00 €
Petit Plat oblong	Oeillet et renoncule	Larg 20 x long 26	32.00 €
Coquetier	Renoncule	Haut 10	12.00 €
Assiette bord droit	Château	Diam 24	41.00 €
Assiette bord droit	Oeillet manganèse	Diam 25	40.00 €
Encrier	Rose et renoncule	Haut 9 d 5,5	65.00 €
Coupelle	Oeillet	Diam 14	9.00 €
Salière simple	Renoncule	Diam 5 haut 3	9.00 €
Salière double	Bleue	Long 12 haut 4,5	16.00 €
Assiette dentelée	Coq de bruyère	Diam 24	40.00 €
Assiette dentelée	Chinois dans rocaille	Diam 24	50.00 €
Bannette octogonale	Bleue	L 35 Lg 22 ht 11	150.00 €
Assiette dentelée	Rose sur terrasse	Diam 24	40.00 €
Assiette dentelée	Renoncule et oeillet	Diam 24	45.00 €
Assiette dentelée	Rose stylisée et oeillet	Diam 24	45.00 €
Vase	Petite rose	H 9 x d 13,5	36.00 €
Saucière	Rose et renoncule	H 5 larg 4 long 10	55.00 €
Plat à anses feuillagées	Bouquet de roses et papillon	Long 36 larg 22,5	150.00 €
Plat creux	Petite rose	Diam 27	58.00 €
Plat creux	Palombe	Diam 27	55.00 €
Assiette	Palombe manganèse	Diam 24	42.00 €
Assiette dentelée	Petite rose	Diam 24	41.00 €
Assiette dentelée	Palombe de profil	Diam 24	40.00 €
Soupière et plat rond	Pois de senteur		140.00 €
Plat régence	Chardon	Long 29 Larg 21,5	40.00 €
Bannette ovale	Oeillet	Long 32 L 21 d 8,5	160.00 €
Pique fleur	Rose et renoncule	Haut 25 Larg 23	160.00 €
Assiette dentelée	Petite rose	Diam 24	35.00 €
Assiette dentelée	Palombe	Diam 24	35.00 €
Assiette	Fleur de solanée	Diam 24,5	28.00 €
Assiette	Chardon	Diam 24	28.00 €
Corbeille ajourée	Rose et fleurettes	Haut 91 diam 20,6	300.00 €
Assiette	Papillon	Diam 24	50.00 €
Assiette octogonale	Petite rose	Diam 25	45.00 €
Plat carré	Oeillet penché Gauche	Larg 25	60.00 €
Plat carré	Oeillet penché droit	Larg 25	60.00 €

## DELIBERATIONS

### Commission Permanente

---

Plat fond bleu	Anémone et papillon	Diam 27	84.00 €
Plat oblong	Palombe	Long 29 Larg 22	56.00 €
Assiette dentelée	Chinois	Diam 24,5	50.00 €
Plat rond	Rose stylisée	Diam 28,5	62.00 €
Petit plat oblong	Rose et renoncule	Larg 20 x long 26	32.00 €
Ecuelle à bouillon	Rose et bouquet	Haut 13 diam 22	73.00 €
Assiette présentoir	Deux roses et fleurettes	Diam 22	63.00 €
Ecuelle et présentoir	Deux roses et fleurettes		125.00 €
Soupière	Renoncule	Haut 15 diam 19,5	85.00 €
Tasse et soucoupe	Marguerite et renoncule	Haut 9 diam 13,5	20,50 €
Boîte à épices	Renoncule	Haut 8 Larg 13	36.00 €
Assiette dentelée	Chinois assis sur banc	Diam 23	40.00 €
Assiette bord droit	Fruits	Diam 24	41.00 €
Assiette bord droit	Oeillet et renoncule	Diam 24	40.00 €
Assiette bord droit	Rose renoncule manganèse	Diam 24	40.00 €
Assiette bord droit	Petite rose	Diam 24	40.00 €
Pot à crème	Renoncule	Haut 11 diam 5,5	32.00 €
Assiette dentelée	Petite Rose	Diam 24	41.00 €
Pot à sucre couvert	Petite rose	Haut 15 x Larg 12	82.00 €
Sabot à la renoncule	Renoncule	Haut 3 cm x larg 8	15.00 €

Tarif des produits mis en vente à la boutique  
du Musée de la faïence et des arts de la table de Samadet

Dénomination	Prix TTC
Timbale Boscoréale	74,00 €
Taste vin Nantes	35,00 €
Paire de tasses décor topiaire	20,00 €
Serviette brodée à l'unité	6,00 €
Lot de 6 serviettes	52,00 €
Bavoir Coq	8,00 €
Lot de 3 torchons botaniques	23,50 €
Lot de 3 torchons exotiques	23,50 €
Lot de 3 torchons aquatiques	23,50 €
Torchon botanique à l'unité	7,85 €
Torchon aquatique à l'unité	7,85 €
Torchon fruit exotique à l'unité	7,85 €
Essuie verre décor menu	8,50 €
Etole Dame à la licorne	40,70 €
Etole Cézanne	40,70 €
Etole Van Gogh	40,70 €
Etole Léonard de Vinci	39,70 €
Echarpe Renoir	35,00 €
Pendentif papillon laiton petit	35,00 €
Pendentif papillon argent bleu vert moyen	40,00 €
Pendentif papillon laiton moyen	40,00 €
Pendentif papillon argent grand	60,00 €
Pendentif papillon laiton grand	55,00 €
Petit support	2,00 €
Grand support	3,00 €
Patplume	2,00 €
Playpat vert	2,50 €
Plastiroc	3,80 €
Outils de modelage	3,30 €
Bougie landaise à l'unité	10,00 €
Coffret bougie landaise	13,50 €
Support bougie landaise	5,00 €
Playpat bleu	2,50 €
Playpat Jaune	2,50 €
Playpat Rouge	2,50 €
Savon à la rose	2,00 €
Savon Samadet et Coupelle Oeillet	10,00 €
Confiture de roses 30 grs	2,00 €
Confiture de roses 170 grs	7,00 €
Pot Pourri Rose	8,00 €
Carte postale recettes	0,50 €
Marque-page Ravier	0,80 €
Marque-page Galatée	0,80 €
Marque-page Palombe	0,80 €

## DELIBERATIONS

### Commission Permanente

Marque-page Dragon	0,80 €
Timbres oiseleur	1,50 €
Timbre Corbeille	1,50 €
Crayon papier Musée Faïence	1,00 €
Porte clef Palombe	2,90 €
Tire bouchon	4,50 €
Affiche œillet	3,05 €
5 cartes postales	2,00 €
Carte postale faïence	0,50 €
Stylo bille hêtre rose	6,00 €
Carnet et stylo palombe	10,00 €
Carnet et stylo rose œillet	10,00 €
Ecuelle couleur	38,00 €
Bol à bouillon	60,00 €
Bol à bouillon Lathouméthie	320,00 €

Tarifs des prestations proposées par  
le Musée de la faïence et des arts de la table de Samadet

Intitulé	prix TTC
Billet entrée plein tarif	4 €
Billet entrée tarif réduit étudiants, demandeurs d'emploi, groupe de plus de 10 personnes	3 €
Billet entrée tarif réduit : autocaristes	2,50 €
Billet gratuit 1er dimanche de chaque mois	
Billet gratuit - 18 ans	
Billet gratuit accompagnateurs de groupe	
Billet gratuit enseignants pour préparation de visite	
Billet gratuit journaliste (carte de presse)	
Billet gratuit professionnels de l'ICOM, AGGCPF	
Billet gratuit personnel UDOTSI	
Billet gratuit membres de l'Association du comité de la Faïencerie	
Billet gratuit nuit des Musées	

Tarifs des livres mis en vente à la boutique  
du Centre départemental du Patrimoine à Arthous

Titre	Prix TTC
100 dates de l'Histoire de France	7,50 €
100 photos du Pays Basque	4,50 €
100 photos les Pyrénées - a Gascogne	4,50 €
A Compostelle	31,00 €
A la découverte du Mont Saint-Michel	18,00 €
A l'abri des châteaux forts	2,85 €
Abbayes médiévales en France	14,25 €
Album à colorier : les bâtisseurs – chevaliers – musiciens -religieux	4,00 €
Aliénor d'Aquitaine et les troubadours	13,40 €
Apprentis et Compagnons au Moyen Age	12,00 €
Aquitaine 2 000 ans d'histoire	35,00 €
Arancou	8,00 €
Arancou son histoire	5,00 €
Architecture gallo-romaine	5,00 €
Armes et armures	14,00 €
Art roman en France	4,00 €
Atlas du Moyen Age dans le monde	4,50 €
Au commencement était le verbe	47,50 €
Au temps des jardins médiévaux	30,00 €
Autrefois en Pays d'Orthe	20,00 €
Autrefois la pêche	14,25 €
Bâtisseurs du Moyen Age	15,00 €
Biarritz Casino Bellevue	26,00 €
Bidache	5,00 €
Bons baisers de Chalosse	19,00 €
Brève histoire du parchemin et de l'enluminure	8,55 €
Calligraphe latine	11,00 €
Calligraphie médiévale	10,00 €
Carte de randonnée départementale D 40	9,90 €
Carte de randonnée départementale D 64	9,90 €
Carte IGN1343E Saint Geours de Marenne	9,90 €
Carte IGN1343OT Capbreton	9,90 €
Carte IGN1344E Peyrehorade	9,90 €
Carte IGN13450T Cambo Hasparren	9,90 €
Carte randonnée des Pyrénées 2 basque Est	9,90 €
Carte randonnée des Pyrénées 1 basque Ouest	9,90 €
Carte randonnée des Pyrénées 4 Bigorre	9,90 €
Carte randonnées pédestres et VTT du CG 40	1,50 €
Catalogue "Patrimoine en vue"	15,00 €
Caverne de Niaux	61,00 €
Charnegou	15,50 €
Chasseurs artistes de la Préhistoire	13,75 €
Châteaux forts et fortifications	12,50 €
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	17,90 €
Chevaliers de la Table ronde	9,50 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Chez nous au Moyen âge	5,25 €
Cinq siècles de transport fluvial	14,25 €
Civilisation de la Bible	4,88 €
Collection Aedis	3,10 €
Collection Arrêt sur images	5,10 €
Collection Eventail	12,00 €
Collection In Situ	17,10 €
Collection Kaleidoc grand format	3,75 €
Collection Kaleidoc petit format	2,85 €
Collection La doc. des incollables	4,28 €
Comment on vivait au Moyen Age	10,50 €
Comment ont été construits les plus grand monuments	15,60 €
Connaître le Béarn – la Bigorre - le Pays Basque - les Landes les Pyrénées	7,90 €
Contes du Moyen Age	5,00 €
Créa l'argile	14,50 €
Cuisine landaise	7,90 €
De l'os au squelette	14,00 €
Découverte de l'enluminure	11,00 €
Découvrir le Pays Basque	10,00 €
Découvrir les Pyrénées	14,00 €
Demeures aristocratiques d'Aquitaine	95,00 €
Des saumons et des hommes	23,00 €
Description des églises	6,00 €
Déetective au musée	14,50 €
Dictionnaire d'architecture	5,00 €
Du moulin à eau à l'usine	6,10 €
D'un continent à l'autre	19,00 €
Ecologie de la planète vivante	17,00 €
Eglises, châteaux et fortifications	30,50 €
En Pays d'Adour au fil des eaux	38,10 €
Encyclopédie des Landes	30,00 €
Enigmes de l'architecture	18,00 €
Gaston Phébus	34,00 €
Généalogie des rois de France	4,28 €
GR10 Pyrénées orientales – occidentales – centrales - ariégeoises	14,00 €
GR654 La voie de Vézelay	14,00 €
Guide Aquitaine Les arènes	9,00 €
Guide Aquitaine Arnaga	5,85 €
Guide Aquitaine les monuments aux morts	9,15 €
Guide Aquitaine Morlanne	4,60 €
Guide Aquitaine Les salle des fêtes	9,15 €
Guide d'Aquitaine Ognoas	9,15 €
Guide européen des routes de Saint-Jacques	40,00 €
Guide héraldique	11,40 €
Guide randonnée Aspe Ossau	17,50 €
Hastings	24,00 €
Histoire de la pêche au saumon	25,00 €
Histoire de l'Aquitaine	9,00 €
Histoire des abbayes d'Aquitaine	22,75 €

Histoire des bastides	19,90 €
Histoire des bateaux et des marins	10,50 €
Histoire du Marensin	19,50 €
Histoire Labenne Capbreton	25,00 €
Iconographie chrétienne 1	6,00 €
Iconographie chrétienne 2	6,00 €
Imagia le Moyen Age	11,50 €
Imagia mythologie	11,50 €
Imagia nature	11,50 €
Initiation à la mosaïque	11,35 €
Itinéraire du patrimoine d'Arzacq - Arraziguet	3,85 €
Itinéraire du patrimoine le Pays d'Orthe	6,00 €
Itinéraire du patrimoine Hossegor	10,00 €
Itinéraire du patrimoine La Blaise en Albret	4,60 €
Itinéraire du patrimoine Les Confréries	4,60 €
Itinéraire du patrimoine Val d'Adour	5,50 €
J'apprends à dessiner : les gaulois - la Préhistoire - les chevaliers	5,50 €
Jardin médiéval	39,90 €
Jardins de monastères	45,00 €
Jardins du Moyen Age	45,00 €
La calligraphie	15,00 €
La cuisine des châteaux bordelais	15,00 €
La cuisine des mémés	13,00 €
La cuisine des Pyrénées	7,90 €
La cuisine du temps jadis	5,00 €
La cuisine et la table au siècle d'Aliénor	7,60 €
La cuisine gasconne	7,90 €
La cuisine médiévale	18,05 €
La cuisine préhistorique	12,50 €
La France préhistorique	28,95 €
La France romane	15,00 €
La Gaule retrouvée	13,00 €
La grande imagerie	12,50 €
La grotte sacrée	12,50 €
La maîtrise du vitrail	23,00 €
La météo	5,80 €
La pêche	9,50 €
La pêche en 12 leçons	4,75 €
La Préhistoire	4,90 €
La Préhistoire vie quotidienne	12,00 €
La Révolution dans le Sud Ouest	25,00 €
La tapisserie au Moyen Age	11,00 €
La Terre racontée aux enfants	12,00 €
La traversée des Pyrénées à pied	15,00 €
La traversée du Pays Basque	23,00 €
La vie des chevaliers + CD	13,95 €
La ville au Moyen Age	4,88 €
L'ABC de la calligraphie	21,80 €
L'abécédaire	13,90 €
L'Aquitaine monumentale	15,00 €

## DELIBERATIONS

### Commission Permanente

L'archéologie vue du ciel	38,00 €
L'architecture des châteaux forts	5,00 €
L'architecture religieuse gothique	5,00 €
L'architecture religieuse romane	5,00 €
L'art de Léonard	9,00 €
L'art des cavernes en Pays Basque	45,00 €
L'art des grottes	15,00 €
L'aventure des bastides	23,00 €
Le Béarn à pied - le Pays Basque à pied - le Pays d'Albret à pied	12,00 €
Le biface silex taillé	6,86 €
Le château fort	10,00 €
Le chemin de Saint-Jacques en Espagne	22,50 €
Le chemin de Tours à Compostelle	22,50 €
Le Gave de Sorde à Oloron	12,00 €
Le kiwi de l'Adour	15,09 €
Le livre des religions	14,00 €
Le Mont Saint-Michel petite fugue	10,00 €
Le Moyen Age	4,50 €
Le Moyen Age en lumière, manuscrits, enluminures	95,00 €
Le musée de la nature	12,50 €
Le Pays Basque	18,00 €
Le Pays Basque en photos	10,50 €
Le petit guide de la Préhistoire	5,95 €
Le premier chien	5,20 €
Le Prince noir	21,00 €
Le roman de l'Homme	18,30 €
Le royaume de Navarre	22,90 €
Le temps des châteaux forts	14,00 €
Le temps des chevaliers	14,00 €
L'eau de la source à l'océan	15,95 €
L'écriture et le livre	13,30 €
L'écriture mémoire des hommes	13,90 €
L'enfant : Marcus – Gombi - Nouné	10,00 €
L'énigme des Cagots	4,50 €
Les 5 sens au musée	12,50 €
Les animaux préhistoriques	4,88 €
Les berges de l'Adour	8,99 €
Les cagots histoire d'un secret	13,00 €
Les cathédrales gothiques	15,00 €
Les champs de l'Adour 1945-1993	14,48 €
Les châteaux forts	4,88 €
Les châteaux forts du Moyen Age	14,25 €
Les chemins de Compostelle	15,00 €
Les chemins de Saint-Jacques Ouest France	7,50 €
Les chemins de Saint-Jacques Gallimard	25,00 €
Les chemins de Saint-Jacques dans les Landes	20,00 €
Les chemins de Saint-Jacques en Béarn et Pays Basque	28,50 €
Les chevaliers de la table ronde	9,50 €
Les contes du petit gascon	7,30 €
Les derniers gabariers	23,00 €



Les édits d'expulsion des Juifs	21,00 €
Les forges de l'Adour	13,00 €
Les Gascons	23,00 €
Les Gaulois	4,88 €
Les guerres de Religions	7,50 €
Les hommes de la Préhistoire	15,00 €
Les hommes préhistoriques	10,52 €
Les jeux du Moyen Age	4,50 €
Les jeux la Préhistoire	4,50 €
Les lampes à huile	34,20 €
Les Landes	18,00 €
Les Landes d'autrefois	14,90 €
Les Landes du bassin de l'Adour	12,00 €
Les Landes et la Gascogne à pied	12,00 €
Les Lumières et la Révolution	19,00 €
Les machines de guerre au Moyen Age	4,75 €
Les métiers disparus	14,90 €
Les origines de l'Homme avant et après Lucy	9,05 €
Les pinceaux de Lascaux	9,00 €
Les plus beaux massifs des Pyrénées	18,00 €
Les plus beaux villages gascons	17,90 €
Les premiers hommes	14,00 €
Les Pyrénées vues du ciel	18,00 €
Les racines de l'Aquitaine	274,00 €
Les Romains	4,88 €
Les routes de Compostelle	5,00 €
Les sentiers d'Emilie (collection)	7,50 €
Les styles de l'architecture	15,00 €
Les Templiers	15,00 €
Les vignes du chemin de Compostelle	20,00 €
L'histoire : du judaïsme -du christianisme	14,00 €
L'homme avant l'homme	14,50 €
L'homme dans la Préhistoire	5,30 €
L'homme premier	7,50 €
L'humanité préhistorique	10,50 €
L'imagerie : de la mer - de l'histoire - de la préhistoire	2,00 €
L'imagerie de l'histoire du Moyen Age	1,55 €
L'imagerie des inventions	12,15 €
L'ordre Bénédictin	5,00 €
L'ordre de Prémontré	5,00 €
L'orientation	5,80 €
Marche à suivre pour Compostelle	17,00 €
Mémoire du Pays d'Orthe	18,29 €
Mon enfance gauloise	14,65 €
Origine des noms des villages landais	12,20 €
Par Toutatis que reste t-il	19,00 €
Pèlerins de Saint-Jacques	5,00 €
Petit féroce n'a peur de rien	6,56 €
Petit guide du ciel	7,50 €
Peyrehorade en Pays d'Orthe	20,00 €
Plantes et jardins du Moyen Age	30,00 €

## DELIBERATIONS

### Commission Permanente

---

Plaquette Fanny Ferré	3,00 €
Pourquoi j'ai mangé mon père	6,50 €
Préhistoire : répondre aux questions des enfants	11,50 €
Première Préhistoire - évolution culturelle	7,50 €
Protégeons notre planète	6,00 €
Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine	15,00 €
Quand les Gaulois étaient romains	13,00 €
Quand les princesses d'Europe brodaient	18,00 €
Quelle histoire ! Les chevaliers	7,00 €
Randonnées dans les Landes - dans les Pyrénées	8,50 €
Randonnées en Béarn et Pays Basque	6,50 €
Recettes traditionnelles de nos grands-mères	18,05 €
Regards sur les chemins de Compostelle	29,00 €
Richesses de Seignanx	10,00 €
Rome la conquérante	14,00 €
Saint-Jacques à Compostelle	13,00 €
Saveurs et senteurs de la Rome antique	42,60 €
Saveurs et traditions gourmandes	24,40 €
Savoir créer la mosaïque	9,65 €
Savoir créer le vitrail	21,20 €
Sorde	7,50 €
Sorde l'Abbaye	22,87 €
Sorde sur les chemins de Compostelle	7,50 €
Soupes et potages	5,25 €
Sur la terre comme au ciel	45,50 €
Sur les chemins de Compostelle	15,00 €
Tisanes et vieux remèdes	5,25 €
Un scandale au musée	14,50 €
Une ville au fil du temps	16,50 €
Vercingétorix	8,00 €
Vers Compostelle - France Galice	15,00 €
Vers Compostelle carnet d'un pèlerin	25,00 €
Vivre au Moyen Age	14,00 €
Vivre dans un château fort	17,00 €
Vivre dans une villa gallo-romaine	3,51 €
Voyage en Gaule ancienne	44,00 €

Tarif des produits mis en vente à la boutique  
du Centre départemental du Patrimoine à Arthous

ARTICLES	Prix TTC
Anneau Albigeois en argent	42,00 €
Arc en bois grand modèle	9,00 €
Arc en bois petit modèle	8,00 €
Aromate romain en sachet	3,00 €
Bague bronze émaillée patinée	15,00 €
Bague Pyrénées en argent et lapis lazulis	78,00 €
Bâton de pèlerin	13,00 €
Bâton de pèlerin gravé d'une coquille	16,00 €
Bilboquet en bois	5,00 €
Bock morning 32cl	6,00 €
Boucles d'oreilles concha en or blanc	120,00 €
Boucles d'oreilles coquille de Saint Jacques en argent	55,00 €
Boucles d'oreilles coquille de Saint Jacques en or	180,00 €
Boucles d'oreilles guirlande de Gascogne en argent	52,00 €
Boucles d'oreilles triangulos gallo-romaines en or blanc	90,00 €
Bouclier en bois	12,50 €
Bouclier en bois et relief	12,50 €
Bouquetins gravés sur socle reproduction d'objet du musée	46,00 €
Bourdon de pèlerin Chartres	120,00 €
Bourdon de pèlerin Ostabat	136,00 €
Boussole	5,00 €
Bracelet en bronze émaillé patiné N 28	46,50 €
Bracelet en bronze émaillé patiné N 86	47,00 €
Bracelet Florus de Lyon or et argent	118,00 €
Bracelet grille du Puy en argent	93,00 €
Cadran solaire	10,00 €
Carte postale longue	1,00 €
Carte postale standard	0,80 €
CD musical format carte postale	6,00 €
CD-Rom jeu Artus et le grimoire secret	29,00 €
CD-Rom jeu Pompéi	15,00 €
Chaîne en argent 55 cm	22,00 €
Châle fresque de Boscoréale	160,00 €
Château fort en bois	55,00 €
Coffret calligraphie	10,00 €
Coffret figurines plastique les chevaliers	18,80 €
Coffret modelage	10,00 €
Coffret mosaïque	23,00 €
Coffret repas romain 1	35,00 €
Coffret repas romain 2	35,00 €
Coffret vitrail	23,00 €
Coquille de Saint Jacques en pierre	7,00 €
Coquille Saint Jacques en argent	30,00 €
Coupe romaine avec couvercle en terre sigillée	51,00 €

## DELIBERATIONS

### Commission Permanente

---

Coupe romaine negra sigillée noire 100x130 cm	120,00 €
Coupe romaine terre sigillée 100x65 cm	47,00 €
Coupe sigillée Doeccus	155,00 €
Coupe sigillée Mars	115,00 €
Coupe sigillée Rutinos	115,00 €
Coupe sigillée Titos	155,00 €
Couteau préhistorique à dos emmanché	16,00 €
Crayon papier avec logo de l'abbaye	1,00 €
Croix de Saint Jacques en argent	25,00 €
Diffuseur à parfum	4,00 €
Ecrin en bois avec logo de l'abbaye	4,00 €
Ensemble scène de vendange figurines plomb	200,00 €
Epée en bois	9,00 €
Epée en bois poignée en cuir	9,00 €
Etole Dame à la licorne	40,00 €
Figurine plastique chevalier (à l'unité)	3,50 €
Figurine char romain	17,00 €
Figurine en étain	30,00 €
Figurine plastique mammoth baby	4,00 €
Figurine plastique mammoth laineux	17,00 €
Figurine plastique préhistoire rhinocéros	15,60 €
Figurine plastique romain ou gaulois	3,50 €
Figurine tube chevaliers	10,00 €
Flèche préhistorique	23,00 €
Foulard Dame à la licorne	77,00 €
Gomme avec image de modillon	1,30 €
Hache en bois	6,00 €
Hallebarde en bois	9,00 €
Harpon préhistorique bipenne	14,00 €
Harpon sur socle reproduction d'objet du musée	35,00 €
Housse de coussin en tapisserie 36x36 cm	15,00 €
Housse de coussin en tapisserie 48x48 cm	20,00 €
Jeu de 7 familles Dusserre	5,00 €
Jeu de cartes à thème 55 cartes	7,00 €
Jeu de cube	25,00 €
Jeu de la course landaise	19,00 €
Jeu de société Art Thémis	42,00 €
Jeu de société Scriptorium	25,00 €
Jeu des 7 familles Champflour	16,00 €
Jeu éducatif Savoir plus	3,00 €
Kit mosaïque	17,00 €
Kit préhistoire à chasser	44,80 €
Kit préhistoire à faire du feu	21,00 €
Kit préhistoire à tailler du silex	48,40 €
Lampe à parfum	45,00 €
Maison miniature basque	15,00 €
Maison miniature landaise n° 15 & 16	15,00 €
Maison miniature landaise n° 17	15,00 €
Marque-page modillon de l'abbaye à l'unité	0,80 €
Marque-page modillon de l'abbaye en pochette de 6	4,00 €
Modillon de l'abbaye en pierre reconstituée 15x15x15 cm	80,00 €

Modillon de l'abbaye en pierre reconstituée 15x15x2 cm	52,00 €
Mosaïque à la fleur	95,00 €
Mosaïque à l'oiseau	215,00 €
Parapluie bicolore	8,50 €
Parapluie unicolore	11,50 €
Pâte à tartiner salée d'inspiration romaine	5,00 €
Pendentif Concha en argent	15,00 €
Pendentif Concha en or	60,00 €
Pendentif coquille de Saint Jacques en argent gravé grand modèle	35,50 €
Pendentif coquille Saint Jacques en argent petit modèle	27,50 €
Pendentif en argent et pierre grenat	33,00 €
Pendentif enseigne Saint Jacques en étain	14,00 €
Pendentif préhistoire grande perle en os avec cordon	5,00 €
Pendentif préhistoire petite perle en os avec cordon	4,00 €
Pendentif tête de cheval préhistorique en résine avec bélière	6,50 €
Pendentif tête de cheval préhistorique en résine avec perle	7,00 €
Personnage magnétique à costumer Préhistoire - Moyen Age	10,50 €
Personnage magnétique à costumer romain	10,50 €
Petite croix avec émail en argent	35,00 €
Pocket 15 vues du Pays d'Orthe	5,90 €
Porte-clé lampe romaine	3,00 €
Porte-clé médiéval	3,50 €
Porte-clé peluche	5,00 €
Poster 100 x 33 cm	20,00 €
Poster 50 x 70 cm	20,00 €
Poster avec encadrement	60,00 €
Puzzle 40 pièces	9,00 €
Puzzle 80 pièces	19,00 €
Rhombe Magdalénienne	12,00 €
Sablier en bois	5,00 €
Savon fabrication antique	4,25 €
Scène de vendange : charrette tirée par 2 bœufs	65,00 €
Scène de vendange : cuve à vin	8,00 €
Scène de vendange : décor	20,00 €
Scène de vendange : figurines plomb 2 moines portant des paniers	37,00 €
Scène de vendange : un moine	15,00 €
Statue de Saint-Jacques en pierre	39,50 €
Stylo en bois avec logo de l'abbaye	6,00 €
Stylo PEPS couleur	1,00 €
Tee-shirt adultes taille S à XXL	12,00 €
Tee-shirt enfants de 2 à 14 ans	9,00 €
Tête de cervidé sur socle reproduction d'objet du musée	56,00 €
Tête de cheval sur socle reproduction d'objet du musée	35,00 €
Toupie en bois	2,00 €
Yoyo en bois	2,00 €

Tarifs des prestations proposées par  
le Centre départemental du Patrimoine à Arthous

Intitulé	Prix TTC
Eglise (location à la journée)	160,00 €
Eglise (location à la semaine)	800,00 €
Salle 1/2 journée pour groupe adultes	50,00 €
Salle 1/2 journée pour groupe scolaires	40,00 €
Salle avec matériel pour groupes adultes	100,00 €
Salle avec matériel pour groupes scolaire	80,00 €
Salle avec personnel qualifié pour groupe adultes	200,00 €
Salle avec personnel qualifié pour groupe scolaires	160,00 €
Nuit adulte	26,50 €
Nuit -25ans	20,00 €
Repas scolaire	6,00 €
Repas adulte	13,00 €
Repas gastronomie	25,00 €
Anniversaire au musée	10,00 €
Unité point phone	0,30 €
Forfait scolaire Landes	30,50 €
Forfait pension complète adulte	46,17 €
Forfait demi-pension adulte	26,50 €
Forfait journée libre adulte	12,00 €
Forfait pension complète -25 ans	38,17 €
Forfait demi-pension -25ans	22,83 €
Forfait animation journée libre -25 ans	10,00 €
Stage pension complète adulte	350,00 €
Stage demi-pension adulte	250,00 €
Stage journée libre adulte	200,00 €
Stage pension complète -25ans	280,00 €
Stage demi-pension -25ans	200,00 €
Stage journée libre -25 ans	160,00 €
Atelier pension complète 1 journée adulte	150,00 €
Atelier demi-pension 1 journée adulte	100,00 €
Atelier 1 journée libre adulte	80,00 €
Atelier pension complète 2 journées adulte	200,00 €
Atelier demi-pension 2 journées adulte	160,00 €
Atelier 2 journées libres adulte	110,00 €
Atelier pension complète 1 journée -18ans	120,00 €
Atelier demi-pension 1 journée -18ans	80,00 €
Atelier 1 journée libre -18ans	64,00 €
Atelier pension complète 2 journées -18ans	160,00 €
Atelier demi-pension 2 journées -18ans	128,00 €
Atelier 2 journées libres -18ans	80,00 €
Conférence plein tarif	5,00 €
Conférence demi tarif	3,00 €
Conférence abonnement	20,00 €
Conférence abonnement demi tarif	18,00 €
Billet expositions permanente et temporaire plein tarif	4,00 €

Billet expositions permanente et temporaire tarif groupe, étudiant, RMiste, chômeur	3,00 €
Billet expositions permanente et temporaire autocariste	2,50 €
Billet exposition permanente plein tarif	3,00 €
Billet exposition permanente tarif réduit groupe, étudiant, RMiste, chomeur	2,00 €
Billet exposition permanente autocariste	1,50 €
Billet exposition temporaire plein tarif	3,00 €
Billet exposition temporaire tarif réduit groupe, étudiant, RMiste, chômeur	2,00 €
Billet exposition temporaire autocariste	1,50 €
Billet gratuit -18ans	
Billet gratuit Carte visa Landes	
Billet gratuit Enseignants	
Billet gratuit Accompagnateurs	
Billet gratuit Presse/Association des Amis de l'Abbaye d'Arthous	
Billet gratuit Professionnels de l'ICOM, ACCPF, UDOTSI	
Billet gratuit 1er dimanche du mois adulte	
Billet gratuit 1er dimanche du mois -18ans	
Billet gratuit 1er dimanche du mois groupe	
Billet gratuit 1er dimanche du mois autocariste	
Billet gratuit Festival de la céramique	
Billet gratuit Nuit des Musées	
Billet gratuit journée du patrimoine adulte	
Billet gratuit journée du patrimoine -18ans	
Billet gratuit journée du patrimoine groupe	
Billet gratuit journée du patrimoine autocariste	

## Divers

Elle a approuvé, suite à un allongement du circuit lors de la rentrée scolaire 2004-2005, une augmentation à hauteur de 14,74 € du coût journalier du circuit spécial scolaire n° 163 du plan départemental des transports exploité en régie par la commune de Labouheyre, par délégation de compétence du Département.

Elle a donné un avis conforme sur la faculté qui est donnée au Président du Conseil Général de défendre les intérêts du Département des Landes devant le Tribunal Administratif de Pau et si nécessaire devant les ordres des juridictions compétentes jusqu'à épuisement des avis de recours suite au déferé introduit par le Préfet des Landes concernant la journée de solidarité. Elle a désigné la S.C.P. d'avocats Lyon-Caen, Fabiani et Thiriez, 282 Boulevard Saint Germain 75431 Paris Cedex 07, pour représenter le département des Landes dans cette affaire. Les honoraires et les frais dus feront l'objet de provisions à prélever sur le chapitre 011 article 6227 (fonction 01) du budget départemental.





**ARRETES**



**Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 5 août 2005 portant désignation de Monsieur Robert CABE, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission Consultative Régionale du Plan de Réduction et d'Élimination des Déchets dangereux en Aquitaine**

**Article 1**

Monsieur Robert CABE, Conseiller Général, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil Général des Landes, en cas d'empêchement de sa part, à la Commission Consultative du Plan de Réduction des Déchets Dangereux en Aquitaine (Commission du PREDD Aquitaine).

**Article 2**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté modificatif de Monsieur le Préfet de Région en date du 5 août 2005 nommant les membres du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.)**

**Article 1**

Est nommé Président suppléant du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 :

<u>PRÉSIDENT TITULAIRE</u> (sans changement)	<u>PRÉSIDENT SUPPLÉANT</u>
Monsieur Philippe LERUSTE Premier Conseiller à la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine 3, Place des Grands Hommes - B.P. 618 33006 BORDEAUX CEDEX	<i>Monsieur Jean-Christophe MARGELIDON</i> Premier Conseiller à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux 17, Cours de Verdun 33000 BORDEAUX

**Article 2**

Sont nommés membres de la Formation Plénière du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.)

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLÉANT</u>
Monsieur le Docteur Christian DOUET Médecin Coordinateur Régional Caisse de Mutualité Sociale Agricole 13, rue Ferrère 33000 BORDEAUX	Madame Claude CHAUSSÉE Directeur Adjoint de l'A.R.A.M.S.A. 13, rue Ferrère 33000 BORDEAUX

**Article 3**

Le reste sans changement.

**Article 4**

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine, les Préfets des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, et des Pyrénées Atlantiques ainsi que les Présidents des Conseils Généraux de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine, de la Préfecture de chaque département de Région Aquitaine ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque département de la Région Aquitaine.

**Arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 29 août 2005 concernant le calendrier des périodes de dépôt et des demandes d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux et le calendrier d'examen de ces demandes par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) – Année 2006 – 2007**

**Article 1**

Les périodes de dépôt des demandes d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le calendrier d'examen de ces demandes par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS), sont fixées comme suit :

CATEGORIE	Date d'ouverture et de fermeture de la période de dépôt des dossiers	Date d'examen par le CROSMS
PERSONNES ÂGEES	1 <sup>er</sup> avril 2006 - 31 mai 2006 1 <sup>er</sup> août 2006 - 30 septembre 2006 1 <sup>er</sup> décembre 2006 – 31 janvier 2007	OCTOBRE 2006 FEVRIER 2007 JUN 2007
PERSONNES HANDICAPEES	1 <sup>er</sup> mars 2006 - 30 avril 2006 1 <sup>er</sup> septembre 2006 - 31 octobre 2006	SEPTEMBRE 2006 MARS 2007
PERSONNES EN DIFFICULTES SOCIALES	1 <sup>er</sup> mai 2006 - 30 juin 2006 1 <sup>er</sup> octobre 2006 - 30 novembre 2006	NOVEMBRE 2006 AVRIL 2007
PROTECTION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE L'ENFANCE	1 <sup>er</sup> juin 2006 - 31 juillet 2006	DECEMBRE 2006

**Article 2**

Les périodes de dépôt des demandes et le calendrier d'examen peuvent être révisés chaque année.

**Article 3**

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine, les Préfets des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, et des Pyrénées Atlantiques ainsi que les Présidents des Conseils Généraux de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine, de la Préfecture de chaque département de la Région Aquitaine ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque département de la Région Aquitaine.

**Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du 19 septembre 2005 portant délégation de signature à Monsieur Michel RENON, Directeur Départemental de l'Équipement****Article 1**

Délégation est donnée à M. Michel RENON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Départemental de l'Équipement, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-François MELCHIORE, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef d'Arrondissement, Directeur-Adjoint, Directeur des Subdivisions, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à son service, les décisions suivantes :

**I – Exploitation des routes départementales**

- autorisations et prescriptions des mesures de police particulières à adopter en application de l'arrêté permanent du Président du Conseil Général applicable aux chantiers courants.

**II – Crédits de fonctionnement et d'équipement des services**

Dans le cadre des programmes suivants :

a) contribution du Département aux frais de fonctionnement et d'équipement des services et dans la limite des crédits votés correspondants, ouverts au siège de la Direction Départementale de l'Équipement en application de la convention du 27 août 1993 et de ses avenants annuels de reconduction ;

b) programme annuel d'investissement du Parc Départemental fixé par la convention du 30 avril 1993 et les avenants annuels et dans la limite des crédits votés correspondants.

II-1 – Signature des marchés conclus par procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés) dont le montant maximal n'excède pas 55 000 € toutes taxes comprises.

II-2 – Constatation et liquidation des dépenses.

**III – Programme de travaux d'entretien et d'investissement de voirie**

1- Dans le cadre des opérations de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction de l'Aménagement avec délégation à la Direction Départementale de l'Équipement des missions de contrôle général des travaux, décomptes des travaux, dossiers des ouvrages exécutés et opérations préalables à la réception :

Tous actes relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre susvisées à l'exception de l'ordre de service de commencer des travaux et des ordres de service modifiant les clauses techniques ou financières des marchés.

2 – Dans le cadre des opérations programmées et dont la maîtrise d'œuvre est entièrement déléguée à la Direction Départementale de l'Équipement :

Tous les actes relatifs à la maîtrise d'œuvre.

3 – Pour ce qui concerne, d'une part les délégations de maîtrise d'œuvre évoquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, et d'autre part les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la voirie départementale dans la limite des affectations et ouvertures de crédits notifiées à la Subdivision ou à la CDES.

a) Les commandes de fournitures ou de prestations au Parc de l'Équipement ainsi que celles couvertes par un marché à bons de commande conclu par le Département.

b) La signature des marchés et commandes d'un montant maximal de 7 500 € TTC nécessaires à l'entretien routier ou à l'équipement des services et qui peuvent être conclus dans les conditions prévues par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Michel RENON et Jean-François MELCHIORE, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par M. Gaëtan MANN, Attaché Principal des Services Déconcentrés de 2<sup>ème</sup> classe, Chef du Secrétariat Général ou M. Bertrand RODARY, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef d'Arrondissement, Chef du Service des Routes.

## Article 3

Délégation est également donnée, à M. Michel RENON, Directeur Départemental de l'Équipement, et en cas d'absence ou d'empêchement aux fonctionnaires dont les noms suivent, dans la limite des circonscriptions ou services dont ils ont la charge de façon permanente ou par intérim :

3-1- pour signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les documents visés à l'article 1<sup>er</sup>-I.

- M. David LAURENT, Ingénieur des T.P.E. chargé de la Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité.

- M. Jean-Pierre LEBOSSÉ, Adjoint exploitation,

3-2- pour signer dans le cadre de leurs attributions fonctionnelles, les documents visés au II-1 et II-2 de l'article 1<sup>er</sup> :

UNITES COMPTABLES	NOMS ET PRENOMS
<u>SG-Moyens Généraux</u>	DI LIDDO-BOIARDI Nathalie
<u>Parc Départemental</u>	PEBAYLE Michel

En cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, délégation est accordée dans les mêmes limites aux agents chargés d'assurer leur intérim :

NOMS ET PRENOMS	DOMAINE D'ACTIVITE
VERGNES Alain	Parc
SALVAT Jean-Claude	Formation
PROTO Jean-Luc	Informatique

3-3- pour signer, dans la limite de leurs attributions personnelles les documents visés à l'article 1<sup>er</sup> III :

Subdivisions	Noms et Prénoms
AIRE SUR L'ADOUR	BAGAGE Gérard
AMOU	LEGLIZE Marc
CAPBRETON	CREISSELS Emmanuel
DAX	HARTELY Michel
MONT DE MARSAN	HATE Dominique
MORCENX	GAUTHIER Jean Pierre
PARENTIS EN BORN	GOUTTEBEL Christophe
PEYREHORADE	MELIN Delphine
ROQUEFORT	CALIOT Pascal
SAINT SEVER	DIEMUNSCH Serge
SOUSTONS	CLAUDE Laurent
TARTAS	TARQUIS Pierre
VILLENEUVE DE MARSAN	CLET Jean Marie
C.D.E.S.	LAURENT David

En cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, délégation est accordée dans les mêmes limites aux agents chargés d'assurer leur intérim ou aux agents désignés ci-après :

Subdivisions	Noms et Prénoms
AIRE SUR L'ADOUR	PILOT André
AMOU	BEAUDOUT Bruno
CAPBRETON	VIVES Gérard
DAX	LABAT Bernard
MONT DE MARSAN	SALVAT Bernard
MORCENX	APPARICIO Régis
PARENTIS EN BORN	CLARIA François
PEYREHORADE	LANOT Marie Thérèse
ROQUEFORT	DUPOUY Michel
SAINT SEVER	LAENS Claude
SOUSTONS	KAZMIERCKZAC Christian
TARTAS	DEHEZ Jean-Claude
VILLENEUVE DE MARSAN	DESTOUT Bernard
C.D.E.S.	DEVENDEVILLE Olivier

#### Article 4

L'arrêté n° 05-02 du 24 janvier 2005 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Directeur de l'Aménagement, Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des enfants

Date de l'arrêté	Etablissement	Tarifications (à compter du 01.01.2005)
25.07.2005	Lieu de vie « L'Escalé » à Biaux 40270 CASTANDET	Prix de journée : 97,51 € Dotation globale pour 2005 209 657,00 € (versée par 12 <sup>ème</sup> soit : 17 471,42 €)
25.07.2005	Centre d'activités Le Peyraou à Biaux 40270 CASTANDET	Prix de journée : 79,76 € Dotation globale pour 2005 89 329,00 € (versée par 12 <sup>ème</sup> soit : 7 444,08 €)
12.08.2005	Lieu de vie « Jean Bosco » Le Petit Sablis 40420 LE SEN	Prix de journée : 84,57 €
26.09.2005	Lieu de vie Le Grapaa à Sabres	Prix de journée : 85,00 €

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

## Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 septembre 2005 autorisant l'extension de l'accueil de l'établissement multi-accueil du CEL à Biscarrosse

### Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 18 octobre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit, l'Institution de Gestion Sociale des Armées – Antenne Régionale Aquitaine du CEL de Biscarrosse est autorisée à gérer un Etablissement multi-accueil de la Petite Enfance de 40 places comprenant

- ⇒ 20 places en accueil régulier pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans (15 places sont réservées aux parents qui travaillent)
- ⇒ 15 places en accueil occasionnel, augmentées jusqu'à 20 places, les mercredis et les vacances scolaires, pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans (3 à 5 places maximum étant destinés à des enfants de 5 à 6 ans ayant fréquenté l'établissement).

Le reste sans changement.

### Article 2

Monsieur le Président du Conseil Général des Landes, Monsieur le Chef d'Antenne Régionale Aquitaine de l'Institution de Gestion Sociale des Armées au Centre d'Essais des Landes de Biscarrosse, Monsieur le Directeur de la Solidarité Départementale, le Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.



## **Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 22 août 2005 portant habilitation de la Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez**

Le Président du Conseil Général des Landes habilite la Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez à accueillir des bénéficiaires de l'Aide Sociale départementale.

### **Article 1**

La présente habilitation précise :

1. les catégories de bénéficiaires et la capacité d'accueil du service,
2. les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre,
3. la nature et la forme des documents administratifs, financiers et comptables, ainsi que les renseignements statistiques qui doivent être communiqués à la collectivité publique,
4. les critères d'évaluation des actions conduites,
5. la nature des liens et la coordination avec les autres organismes à caractère social, médico-social et sanitaire,
6. les conditions de prise en charge des frais de séjour par le département,
7. les conditions, les délais et les formes dans lesquels la convention peut être renouvelée ou dénoncée,
8. les modalités de conciliation en cas de divergence sur l'interprétation des dispositions conventionnelles.

### **Article 2 - Catégorie des bénéficiaires et capacité**

La Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez accueille 42 personnes âgées de + de 60 ans, des deux sexes, dans des locaux de type J nommés :

Maison de retraite « Bernède » (35 places)  
et son annexe « Maison Bautiaa » (7 places)

Leur état de santé doit être compatible avec les moyens financiers ou le personnel mis à disposition de l'établissement dans le cadre de sa médicalisation.

### **Article 3 - Objectifs poursuivis, moyens mis en œuvre**

La Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez offre à ses résidents l'ensemble des prestations habituelles Hébergement – Restauration – Soins, telles que définies dans son règlement intérieur et dans son projet d'établissement.

La surveillance médicale et les soins seront prévus dans le cadre d'un projet de soins.

Elle doit également leur permettre de conserver une activité intellectuelle et culturelle en développant une animation adaptée au plus grand nombre.

#### **Article 4 - Nature et forme des documents administratifs, financiers et comptables**

1. Les tarifications journalières, destinées à assurer le fonctionnement de la Maison de Retraite « Bernède » de Pomarez, seront fixées chaque année par l'autorité compétente, conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2003.1010 du 22 octobre 2003).

Les documents justificatifs à fournir dans ce cadre sont le suivants :

a) Avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le budget de l'exercice suivant accompagné :

- d'un rapport justifiant les prévisions de dépenses,
- du tableau des effectifs du personnel,
- du tableau des amortissements et des frais financiers,
- d'un tableau retraçant la situation de trésorerie de l'établissement.

L'inventaire des équipements et des matériels ainsi que l'état des propriétés foncières et immobilières sont tenus à la disposition de l'autorité de contrôle.

b) Le compte administratif établi à la clôture de l'exercice accompagné de la certification des comptes par le commissaire aux comptes.

2. Dans l'hypothèse du pourvoi du poste de direction, le Président du Conseil Général sera sollicité.

Le Président du Conseil Général pourra, dans le cadre de ses responsabilités et de celles du Département, procéder ou faire procéder à tous les contrôles ou investigations qui lui apparaîtront nécessaires. Les responsables de la Maison de Retraite Bernède s'engagent à lui apporter leur entier concours.

#### **Article 5 – Critères d'évaluation des actions conduites**

L'établissement dresse régulièrement un état synthétique de ses indicateurs d'activité qu'il tient à la disposition de l'autorité de contrôle.

#### **Article 6 – Nature des liens et coordination avec les autres organismes à caractère social, médico-social et sanitaire**

Les gestionnaires devront respecter l'esprit et les dispositions de la réglementation en vigueur.

#### **Article 7 – Conditions de prise en charge des frais de séjour par la collectivité publique**

La facturation relative aux frais engagés par les bénéficiaires de l'Aide sociale sera adressée à la Direction de la Solidarité Départementale. Sa périodicité sera déterminée avec le service compétent.

#### **Article 8 – Conditions, délais et formes dans lesquels l'habilitation peut être renouvelée ou dénoncée**

Les modalités de retrait de l'habilitation sont celles de l'article 34 de la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

**Article 9 – Modalité de conciliation en cas de divergence sur l'interprétation des dispositions conventionnelles**

En cas de divergences sur l'interprétation des dispositions conventionnelles, une commission de conciliation se réunira dans les deux mois pour résoudre les différends.

Cette commission sera composée paritairement par des représentants de la Maison de Retraite Bernède et du Conseil Général des Landes.

L'arbitrage sera assuré par l'autorité administrative.

**Article 10**

La présente habilitation est l'unique formule juridique qui permet d'autoriser l'établissement à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

La teneur des neuf articles précédents ne rend pas obligatoire l'élaboration d'une convention complémentaire.

La présente habilitation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Landes.

**Article 11**

La présente convention est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

## Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des personnes âgées

### Tarifications journalières à appliquer à des établissements accueillant des personnes âgées

Etablissements	Maison de retraite Bernède de Pomarez (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2005)	Maison de retraite St. Jean de Buglose (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2005)
Date arrêté	22.08.2005	25.08.2005
Hébergement Dont part logement (70 %) Accueil de jour (60 %)	38,29 € 26,80 € 22,97 €	41,94 € 29,35 € 25,16 €
Dépendance : GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	13,89 € 8,82 € 3,74 €	19,51 € 12,38 € 5,25 €
- 60 ans et hébergement temporaire	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage (modifié par rapport à l'arrêté du 15/12/2005)
Dépenses : Hébergement : Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3 Dépendance : Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3	263 620 € 529 204 € 116 814 € 22 780 € 177 761 €	91 290 € 336 044 € 55 924 € 9 210 € 120 397 € 0 €
Produits : Hébergement : Groupe 2 et 3	14 900 €	718 €
Montant des investissements 2005 autorisés	20 336 € pour la section hébergement	

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

**Tarifications journalières à appliquer à des établissements accueillant des personnes âgées**

Etablissements	Maison de retraite de Souprosse (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2005)	Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Dax (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
Date arrêté	21.07.2005	01.09.2005
Hébergement Dont part logement	44.79 € 31.35 €	36.81 € 25.77 €
Dépendance : GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	21.53 € 13.66 € 5.80 €	27.78 € 17.64 € 7.48 €
- 60 ans et hébergement temporaire	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage	Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au Girage
Accueil de jour	26.87 €	
Dotations Globales Dépendance annuelle	68 855.60 €	1 322 409.20 €
douzième landais à compter du 01.01.05	5 738 €	103 612.67 €
Groupes fonctionnels :	. groupe I Dépenses d'exploitation 78 000 € soit + 3.72 % / BP 2004 . groupe II Dépenses de personnel 497 893 € soit + 13.07 % / BP 2004 . groupe III Dépenses de structure 67 100 € soit - 23.23 % / BP 2004	Hébergement : Groupe I : 1 034 947 € Groupe II : 791 893 € Groupe III : 687 708 € Dépendance : Groupe I : 109 276 € Groupe II : 1 712 936 € Groupe III : 2 554 €
Bases de calcul (classe 6 nette)	Hébergement : 464 401.26 € Dépendance : 119 663.60 €	Hébergement : 2 465 992.90 € Dépendance : 1 824 766 €

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

## Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les tarifications journalières applicables à des établissements accueillant des personnes handicapées

**Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général,  
fixant les tarifications des prix de journée des établissements pour personnes handicapées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Etablissement	Foyer d'Hébergement Le Marcadé à Mont-de-Marsan	Foyer de vie Le Marcadé à Mont-de-Marsan	Appartements Le Marcadé à Mont-de-Marsan	Foyer d'Hébergement Tournesoleil à St Paul lès Dax
Date arrêté	12.09.2005	12.09.2005	12.09.2005	12.09.2005
Prix de journée à compter du 01.01.2005	106.51 €	160.89 €	62.18 €	108.34 €
Dépenses 2005 :				
Groupe 1 :	79 814 €	126 993 €	35 432 €	165 841 €
Groupe 2 :	494 513 €	858 288 €	455 799 €	890 474 €
Groupe 3 :	159 078 €	220 025 €	101 892 €	242 561 €
Produits 2005 :				
Groupe 2 et 3 :	76 396 €	66 484 €		9 266 €
Compte administratif 2003	Résultat excédentaire arrêté à 31 797 € affectés en atténuation de la tarification 2005	Résultat déficitaire arrêté à 46 472 € repris dans le prix de journée 2005	Résultat excédentaire arrêté à 25 958 € pris en atténuation du prix de journée 2005	Résultat excédentaire arrêté à 15 358 € pris en atténuation du prix de journée 2005
Investissements 2005	30 800 €	30 800 €	7 615 €	36 400 €
Forfait hôtelier pour les résidents landais*	17.50 €	14.10 €	13.60 €	19.30 €
Tarification prise en charge par l'aide sociale des Landes	89.01 €	146.79 €	48.58 €	89.04 €

\* Le règlement du forfait hôtelier doit être exigé sous réserve que l'intéressé puisse disposer du minimum légal d'argent de poche.

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

**Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général,  
fixant les tarifications des prix de journée des établissements pour personnes handicapées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Etablissement	Unité de jour Tournesoleil à St Paul lès Dax	SAIS de l'ADAPEI	Unité de jour Le Marcadé à Mont-de-Marsan
Date arrêté	12.09.2005	12.09.2005	12.09.2005
Dotations 2005 Versement mensuel (à compter du 01.01.2005)	277 362 € 23 113.50 €	381 820 € 31 818 € Participation départements extérieurs pour leurs ressortissants : 13.95 €/jour à raison de 365 jours de présence par an	98 849 € 8 237.41 €
Dépenses 2005 : Groupe 1 : Groupe 2 : Groupe 3 :	31 313 € 212 007 € 33 299 €	17 056 € 326 443 € 41 601 €	40 925 € 57 739 € 13 667 €
Produits 2005 : Groupe 2 et 3 :	28 404 €	987 €	11 909 €
Compte administratif 2003	Résultat déficitaire arrêté à 29 147 € pris en atténuation du prix de journée 2005	Résultat excédentaire arrêté à 2 293 € pris en atténuation du prix de journée 2005	Résultat excédentaire arrêté à 1 573 € pris en atténuation dans le prix de journée 2005
Investissements 2005	29 000 €	1 000 €	pas de demande

Un délai d'un mois à dater de la notification des présents arrêtés est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre ces décisions.

## Réglementation de la circulation

### Commune d'ARSAGUE

Par arrêté du 30 septembre 2005, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« Les usagers circulant sur les voies communales citées ci-dessous, sur la commune d'Arsague, et accédant aux routes départementales RD 7 (Arsague/Pomarez) et RD 13 (Arsague/Amou), sont tenus de laisser la priorité aux usagers circulant sur la route départementale. »

### Communes d'ORIST et SAUBUSSE

Par arrêté du 8 août 2005, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« Le rétrécissement de la chaussée à 3,50 mètres de large sur le Pont de Saubusse nécessite la mise en place d'une circulation à sens prioritaire : avant de s'engager sur l'ouvrage, les usagers venant de Orist devront céder le passage aux usagers venant de Saubusse. »

### Communes de MEES et SAINT-PAUL-LES-DAX

Par arrêté du 21 septembre 2005, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« La vitesse de tous les véhicules circulant sur la RD 70, dans les communes de MEES et SAINT-PAUL-LES-DAX, entre les PR 2,750 et 3,050 sera limitée à 50 km/h. »



## SYNDICATS MIXTES



## Réunion du Comité Syndical du 21 mars 2005

*Le Comité Syndical, réuni le 21 mars 2005, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :*

### **Centre d'animation et d'accueil de la jeunesse de Port d'Albret Convention de mise à disposition avec l'UCPA**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition conclue avec l'UCPA,
- de fixer le montant global annuel du loyer à la somme de 91 605 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006
- et d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

### **Conclusion d'un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole**

Le Comité Syndical décide :

- de conclure un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 73 700 €
- Modalités de remboursement : annuité constante
- Durée de l'emprunt : 25 ans
- 1<sup>ère</sup> annuité : 2006
- Taux : 4.10 %
- Montant de l'annuité : 4 767.68 €
- Frais de dossier : néant
- Frais de timbre : 36,00 €

- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

**Arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte en date du  
5 août 2005 fixant les tarifs au titre de l'année civile 2006****Article unique**

Les tarifs des prestations de la Sogem dans le cadre de la convention de délégation de service public sont fixés, au titre de l'année civile 2006, conformément aux dispositions figurant dans le tableau ci-après :

***Tarifs applicables à l'exercice 2006***

PRODUIT	Tarif 2006
<b>1) PRACTICE</b>	
Carte 2 sceaux	7,00
Carte 9 sceaux	18,99
<b>2) LOCATIONS GOLF</b>	
Le club	4,00
La 1/2 série	11,99
La série	19,99
Le chariot	7,00
La voiturette	25,99
Le forfait 5 voiturettes	99,96
Voiturette abonné	12,99
Chariot abonné	5,00
<b>3) GREEN FEES</b>	
<b>A/ Parcours 9 trous</b>	
BASSE SAISON: green fee 2 tours	
Adulte	21,99
Etudiant et jeunes < 18 ans	11,00
Forfait 5 Green-fees	87,96
MOYENNE SAISON: green fee 2 tours	
Adulte	29,99
Etudiant et jeunes < 18 ans	14,99
Forfait 5 Green-fees	119,95
HAUTE SAISON: green fee 1 tour	
Adulte	22,99
Etudiant et jeunes < 18 ans	11,99
Forfait 5 Green-fees	91,96
HAUTE SAISON: green fee 2 tours compétition	
Adulte	39,98
Etudiant et jeunes < 18 ans	19,99
<b>B/ Parcours 18 trous</b>	
BASSE SAISON	
Adulte	39,98
Etudiant et jeunes < 18 ans	19,99
Forfait 5 Green-fees	159,93
MOYENNE SAISON	
Adulte	46,98
Etudiant et jeunes < 18 ans	22,99
Forfait 5 Green-fees	187,92
HAUTE SAISON	
Adulte	57,98
Etudiant et jeunes < 18 ans	28,99
Forfait 5 Green-fees	231,90
<b>4) Abonnements</b>	
<b>Parcours 9 trous</b>	
ABONNEMENT 10 MOIS	
Individuel	449,81
Couple	674,71
Jeune < 18 ans	79,97
Etudiant	159,93

**Tarifs applicables à l'exercice 2006**

PRODUIT	Tarif 2006
Individuel	619,73
Couple	999,57
Jeune < 18 ans	119,95
Etudiant	199,91
<b>Parcours 18 trous</b>	
<b>ABONNEMENT 10 MOIS</b>	
Individuel	749,68
Couple	1 149,50
Jeune < 18 ans	79,97
Etudiant	159,93
<b>ABONNEMENT 12 MOIS</b>	
Individuel	1 038,55
Couple	1 584,32
Jeune < 18 ans	119,95
Etudiant	259,89
Individuel résidence secondaire	862,38
Couple résidence secondaire	1 369,67
Voiturette résidence secondaire	355,10
<b>5) Tarifs GOLF PASS</b>	
<b>Golf Pass * (2)</b>	
Basse saison	
Public 5 parcours	220,00
Haute saison	
Public 5 parcours	280,00
<b>Facturation Green Fee à l'association</b>	
Basse saison	
Green Fee Public	33,00
Green Fee TO	28,00
Haute saison	
Green Fee Public	45,00
Green Fee TO	38,00
<b>6) DROITS D'INSCRIPTION COMPETITION</b>	
Droits d'inscription	9,00
<b>7) STAGES</b>	
<b>GOLF</b>	
Découverte 5h adulte	124,95
Découverte jeune	89,96
Initiation Adulte 10h	259,89
Initiation jeune 10h	199,91
Perfectionnement adulte 12h	311,87
Perfectionnement jeune 12h	249,89
Petit jeu adulte 6h	155,93
Cours collectifs 1h	17,99
Golf spécial Kids 1h	10,00
Golf incentive séminaires	49,98
Stage académie	3 698,41

**Tarifs applicables à l'exercice 2006**

PRODUIT	Tarif 2006
<b>TENNIS</b>	
Initiation Adulte	164,93
Initiation jeune	119,95
Perfectionnement adulte ** (4)	164,93
Perfectionnement jeune	119,95
Pitchoun	69,97
<b>8) LOCATION TENNIS</b>	
Location de court 1h: Terre battue	15,22
Location de court 1h: Synthétique	10,00
Jeton éclairage	6,00
Carte d'abonnement 6h (Synthétique)	49,98
Local vélos (par an)	6 497,20
Emplacement de trampoline sur le tir à l'arc (15/06-15/09)	799,66
Bar restaurant (par an)	27 488,15
Emplacement publicitaire sur le parking	1 550,00
Atelier de réparation de clubs de golf (par an)	149,94
Droit de tapis pour l'enseignement du golf	
Par an et par moniteur	1 099,53
et droit par moniteur pour Juillet et Août	299,87
Redevance mensuelle professeur de tennis (court n°14)	76,09
<b>9) Location appt. Centre de séminaires TTC</b>	
Basse saison (par semaine)	149,94
Moyenne saison (par semaine)	299,87
Haute saison (par semaine)	499,78
Le mois hors Juillet - Août	537,72
Le mois en Juillet et Août	1 500,00
<b>10) TGM TTC</b>	
55 Golfeurs	14 993,54
<b>11) CENTRE DE SEMINAIRES: tarifs HT/jrnée</b>	
<b>Location de matériel du centre de séminaire</b>	
Vidéoprojecteur XGA 1200 lumens	182,92
Vidéoprojecteur XGA 2000 lumens	274,88
Télévision (journée)	60,97
Magnétoscope (journée)	60,97
Coefficient de majoration pour journées supplémentaires: 0,50	

**Tarifs applicables à l'exercice 2006**

PRODUIT	Tarif 2006
<b>Prestations annexes</b>	
Photocopies	
noir et blanc A4	0,18
noir et blanc A3	0,43
Couleurs A4	1,22
Supplément soirée (à partir de 19h par personne)	0,00
jusqu'à 22h (par heure)	38,98
jusqu'à 1h du matin (par heure)	53,98
Pause	4,06
<b>Salles de réunion avec équipement de base</b>	
25 m2	121,75
50 m2	182,62
60 m2	223,20
Auditorium	1 521,85
Hall 200 m2 pour expo (semaine) en Juillet - Août	304,37
Forfait ensemble des espaces	2 536,42
<b>Tarifs dégressifs</b>	
Tarifs jour avec réduction	
1er jour	2 536,42
2ème jour (-10%)	2 282,78
3ème jour (-15%)	2 155,96
4ème jour (-20%)	2 029,13
5ème jour (-25%)	2 029,13
Tarifs cumulés	
1er jour	2 536,42
2e jour	4 819,19
3e jour	6 975,15
4e jour	9 004,28
5e jour	10 906,60

## Réunion du Comité Syndical du 24 février 2005

*Le Comité Syndical, réuni le 24 février 2005, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUSSIN, Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :*

### Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de l'Adour

Le Comité Syndical décide :

- pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **CENT HUIT MILLE EUROS (108 000.00 Euros)** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 108 000.00 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : T4M + marge de 0,12%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mois civil, à terme échu
- Frais de dossier : NEANT
- Commission d'engagement : 100.00 Euros
- Commission de gestion : NEANT
- Commission de mouvement : 0.02 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non utilisation : NEANT

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- d'autoriser M. le Président, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

- d'autoriser M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.



**Rénovation de la toiture de l'usine de Tosse : Souscription d'un prêt à long terme de 185 000 Euros auprès de la Société Générale**

Le Comité Syndical décide :

- de contracter auprès de la Société Générale un prêt à taux fixe d'un montant de CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (185 000.00 Euros) destiné à financer les investissements du Syndicat et présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 185 000.00 Euros maximum.
- Durée : le prêt est consenti pour une durée de 15 années et s'amortira annuellement en 15 échéances constantes en capital et intérêts d'un montant de 15 971.39 Euros chacune.
- Taux d'intérêt : le prêt portera intérêt à 3.42 % l'an hors frais.
- Commission de réservation : NEANT.
- Taux effectif global : compte tenu de l'ensemble des conditions financières énoncées au contrat de prêt, la période d'intérêts est l'année, le taux de période est de 3.4223 % et le taux effectif global, qui est le taux annuel proportionnel au taux de période, ressort à 3.42 % l'an.
- Condition de remboursement anticipé : le prêt est remboursable par anticipation, partiellement ou totalement, moyennant paiement d'une soulte actuarielle telle que définie à l'article 10 du contrat de prêt.

- d'autoriser M. le Président, à signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat de prêt, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

## Réunion du Comité Syndical du 27 juin 2005

Le Comité Syndical, réuni le 27 juin 2005, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MONTUS, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :

### Communication sur les marchés conclus en application de la délégation donnée au Président

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la communication de Monsieur le Président relative aux marchés conclus dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, selon le tableau ci-dessous :

Objet	Titulaire du marché	Montant HT
Etude d'impact et dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau	Safège Environnement	5 477 €
Etude Géotechnique	Société Ingesol	3 476 €
Mission de coordination SPS	Société ELYFEC	3 069 €
Mission de contrôle technique	SOCOTEC	6 800 €

### Remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical décide :

- de remplacer, en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, Madame Valérie MARCINIAK par Monsieur François GUILLOT.

### Remplacement des délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la délibération de la Communauté de Communes en date du 9 Juin 2005 désignant ses représentants au sein du Comité Syndical selon la liste ci-dessous :

- Délégués titulaires :
  - Michel CASTETS
  - Jean-Claude DARZACQ
  - Jean-Claude SAUBION
  - René FIALON
  - Jean-Pierre DUFAU
  - Jean-Michel MONCLA
  - Hervé BOUYRIE
  - Francis DUBERTRAND
  - Charles MAUVOISIN

*Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités  
économiques de Saint Geours de Marenne*

▪ Délégués suppléants :

- Francis BETBEDER
- Francis LAPEBIE
- Jean-Luc DELPUECH
- Jean LALANNE
- Daniel LUQUET
- Michel LAUSSU
- Robert LAFITTE
- Pierre CABALOUE
- François GUILLOT

**Virements de crédits**

Le Comité Syndical décide :

- de procéder aux virements de crédits selon le tableau joint en annexe à présente délibération.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA  
ZONE D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MARENNE**

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF		DM n° 1		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations réelles</b>	213 738,54					
611 honoraires SATEL	107 000,00				107 000,00	
611 prestations service	1 000,00				1 000,00	
616 assurances	1 000,00				1 000,00	
6225 Indemnité conseil	1 000,00				1 000,00	
6227 frais actes et cont.	45 000,00				45 000,00	
6288 divers	340,00				340,00	
63512 impôts	7 000,00				7 000,00	
668 charges financières	46 000,00				46 000,00	
022 dépenses imprévues	5 398,54				5 398,54	
74731 part département (70%)		115 915,50				115 915,50
74741 part CDC (30 %)		49 678,07				49 678,07
748 autres subventions		46 000,00				46 000,00
775 (vente de terrains)				2 160 000,00		2 160 000,00
778 produits exceptionnels						
<b>Opérations d'ordre</b>					2 160 000,00	-
023					-	-
675			2 160 000,00		2 160 000,00	-
676					-	-
68					-	-
<b>002 Excédent reporté</b>		2 144,97			-	2 144,97
	<b>213 738,54</b>	<b>213 738,54</b>	<b>2 160 000,00</b>	<b>2 160 000,00</b>	<b>2 373 738,54</b>	<b>2 373 738,54</b>
					<b>EXCEDENT</b>	<b>0</b>

## SYNDICATS MIXTES

Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint Geours de Marenne

### SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF		DM n° 1		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations réelles</b>	<b>3 263 443,00</b>				<b>3 263 443,00</b>	-
2031 Etudes	401 564,00				401 564,00	
2111 Terrains	2 851 000,00				2 851 000,00	
020 Dépenses imprévues	10 879,00				10 879,00	
13 Fonds de concours		2 160 000,00		-2 160 000,00		
<b>Opérations d'ordre</b>				<b>2 160 000,00</b>	-	<b>2 160 000,00</b>
021					-	-
15					-	-
19					-	-
28					-	-
20						
21				2 160 000,00	-	2 160 000,00
<b>001 Déficit reporté</b>	<b>353 323,90</b>				<b>353 323,90</b>	-
<b>1068 Affectation résultat fonctionnement</b>		<b>1 456 766,90</b>			-	<b>1 456 766,90</b>
	<b>3 616 766,90</b>	<b>3 616 766,90</b>	-	-	<b>3 616 766,90</b>	<b>3 616 766,90</b>
					<b>Excédent</b>	<b>0,00</b>

### Approbation de la convention publique d'aménagement conclue avec la SATEL

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention publique d'aménagement négociée avec la SATEL, selon les caractéristiques suivantes :

- durée : 10 ans
- absence de participation du Syndicat Mixte au coût de l'opération
- rémunération de l'aménageur :
  - mission d'acquisition : 4% des dépenses d'acquisition
  - mission d'études et tâches administratives : 4% de l'ensemble des dépenses TTC
  - mission de commercialisation : 2% des montants TTC
  - mission de montage des demandes de subvention : 4% du montant TTC des fonds obtenus
  - mission de liquidation : rémunération forfaitaire de 10 000 €HT.

- d'élire en qualité de représentant du Syndicat Mixte au sein de la Commission d'Appel d'Offre de la SATEL :

- en qualité de représentant titulaire :
  - . Monsieur Jean-François DUSSIN
  - . Monsieur Jean-Claude DARZACQ

---

*Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint Geours de Maremne*

- en qualité de représentant suppléant :
  - . Monsieur Jean-Yves MONTUS
  - . Monsieur Michel CASTETS

- et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet.

Monsieur Cabé en qualité de Président de la SATEL et Monsieur Montus en qualité d'administrateur de la SATEL n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

### **Approbation de la convention technique et financière conclue avec la SATEL**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention technique et financière conclue avec la SATEL, ayant pour objet d'arrêter les conditions techniques et financières de cessions d'immobilisations appartenant au Syndicat Mixte ainsi que du remboursement des études et frais financiers selon les caractéristiques suivantes :

- conditions de la vente des terrains propriétés du Syndicat Mixte :
  - . vente pour le prix global et forfaitaire de 3 556 542.60 €
  - . versement de 2 160 000 € avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2005 et le solde avant le 1<sup>er</sup> Juin 2006
- modalité de rachat des études et de remboursement des frais financés par le Syndicat Mixte :
  - . rachat des études préalables d'aménagement pour un montant global de 320 638 .86 € TTC (montant arrêté au 15 Juin 2005 complété ultérieurement par les dépenses mandatées au delà de cette date)
  - . remboursement des frais d'acquisition d'un montant global de 196 770.04 € TTC
  - . remboursement des frais financiers générés par la ligne de trésorerie
  - . modalités de versement des participations : 46 000 € au plus tard le 1<sup>er</sup> Décembre 2005 et le solde avant le 30 Juin 2006.

- et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet.

Monsieur Cabé en qualité de Président de la SATEL, et Monsieur Montus en qualité d'administrateur de la SATEL n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

### **Dossier de réalisation de la ZAC**

Le Comité Syndical décide :

1. d'arrêter les propositions d'aménagement de la zone d'activités de Saint Geours de Maremne et le contenu du dossier de réalisation de la ZAC qui comprend les pièces suivantes :
  - le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
  - le projet de programme global des constructions,

- et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement  
(le Comité Syndical décide sur ce point de ne pas prévoir de participation financière du Syndicat Mixte au profit du budget de l'opération)
- 2. de solliciter de M. le Préfet l'approbation du programme des équipements publics, qui comprend :
  - les voiries et réseaux divers de la ZAC, dont la gestion sera prise en charge par la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud,
  - la station d'épuration, dont la gestion sera prise en charge par le Syndicat intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour,
  - le centre de ressources et le bâtiment relais d'une superficie approximative de 5 000 m<sup>2</sup> ;
- 3. de prendre en gestion le centre de ressources et le bâtiment relais d'une superficie approximative de 5.000 m<sup>2</sup> à réaliser au titre des équipements publics
- 4. de compléter en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R 311.2 du Code de l'Urbanisme.
- 5. d'assurer la publicité de l'acte de réalisation et d'approbation du programme des équipements publics, conformément aux dispositions de l'article R 311.9 du Code de l'Urbanisme
- 6. et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

**Accords de cession des marchés et contrats conclus par le Syndicat Mixte en vue de l'aménagement de la ZAC de Saint Geours de Marenne**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'accord tripartite à intervenir avec la SATEL et le groupement INNO TSD – SOFIREM valant cession du marché d'« étude de positionnement, stratégie commerciale et recherche d'investisseurs »
- d'approuver l'accord tripartite à intervenir avec la SATEL et France Télécom valant cession de la convention de partenariat relative aux installations des télécommunications sur la ZAC de Saint Geours de Marenne,
- d'approuver l'accord tripartite à intervenir avec la SATEL et la DDAF valant cession du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la station d'épuration de la ZAC de Saint Geours de Marenne
- d'approuver l'accord tripartite à intervenir avec la SATEL et le groupement Sud Ouest Infra – Artesite – JB Etudes valant cession du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des VRD de la ZAC de Saint Geours de Marenne
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet.

Monsieur Cabé en qualité de Président de la SATEL, et Monsieur Montus en qualité d'administrateur de la SATEL n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des VRD de la ZAC de Saint Geours de Marenne**

Le Comité Syndical décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des VRD de la ZAC de Saint Geours de Marenne au groupement Sud Ouest Infra – Artesite – JB Etudes pour un montant mentionné dans l'acte d'engagement de 490 000 € HT et dans les conditions énoncées dans le projet de marché,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet,

**Avenant de résiliation de la convention d'assistance conclue avec la SATEL**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant de résiliation de la convention d'assistance conclue avec la SATEL pour la réalisation des acquisitions de terrains situés sur la future zone d'activités de Saint Geours de Marenne,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet.

Monsieur Cabé en qualité de Président de la SATEL, et Monsieur Montus en qualité d'administrateur de la SATEL n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Décision de Monsieur le Président du Syndicat Mixte en date du 13 juillet 2005 portant accord de cession des marchés d'études et missions pré-opérationnelles concernant la réalisation de la station d'épuration de la zone d'activités économiques de Saint Geours de Marenne**

Le Président du Syndicat Mixte décide :

**Article 1er**

- de conclure l'accord tripartite valant cession du marché « Etude d'impact et dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau » avec la SATEL et l'entreprise SAFEGE Environnement

**Article 2**

- de conclure l'accord tripartite valant cession du marché « Etude géotechnique » avec la SATEL et l'entreprise INGESOL

**Article 3**

- de conclure l'accord tripartite valant cession du marché « Mission de coordination SPS » avec la SATEL et l'entreprise ELYFEC

**Article 4**

- de conclure l'accord tripartite valant cession du marché « Contrôle technique » avec la SATEL et l'entreprise SOCOTEC.

## Réunion du Comité Syndical du 18 août 2005

*Le Comité Syndical, réuni le 18 août 2005, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOUDEY, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :*

### Election du Président

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte pour l'industrialisation des cantons de SORE, LABRIT et GABARRET : Monsieur Henri EMMANUELLI.

### Election du Bureau

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres du Bureau du Syndicat Mixte pour l'Industrialisation des cantons de Sore, Labrit et Gabarret :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Marie BOUDEY
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Raymond FILHOL
- Secrétaire : Monsieur Dominique COUTIERE

### Election des membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre

Le Comité Syndical décide :

- 'élire en qualité de membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du programme des communes de Sore et Labrit, outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit du jury de concours :

a – en qualité de membres titulaires

- . Monsieur Henri d'AVEZAC
- . Monsieur Jean-Marc BOINE
- . Madame Ginette MILAN
- . Monsieur Dominique COUTIERE
- . Monsieur Guy DESTENAVE

b – en qualité de membres suppléants

- . Monsieur Xavier FORTINON
- . Monsieur Michel HERRERO
- . Monsieur Jean Louis PEDEUBOY
- . Monsieur Jean Jacques DUPUCH
- . Monsieur Jean Claude DEYRES

-d'élire en qualité de membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du programme de la commune de Losse , outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit du jury de concours :

a – en qualité de membres titulaires

- . Monsieur Michel HERRERO
- . Monsieur Serge JOURDAN
- . Monsieur Raymond FILHOL
- . Monsieur Jean Marc BOINE
- . Monsieur Dominique COUTIERE



b – en qualité de membres suppléants

- . Monsieur Jean BARRERE
- . Monsieur Antoine LEQUERTIER
- . Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY
- . Monsieur Guy DESTENAVE
- . Monsieur Jean Claude DEYRES

**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Comité Syndical décide :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du programme des communes de Sore et Labrit, outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a – en qualité de membres titulaires

- . Monsieur Henri d'AVEZAC
- . Monsieur Jean-Marc BOINE
- . Madame Ginette MILAN
- . Monsieur Dominique COUTIERE
- . Monsieur Guy DESTENAVE

b – en qualité de membres suppléants

- . Monsieur Xavier FORTINON
- . Monsieur Michel HERRERO
- . Monsieur Jean Louis PEDEUBOY
- . Monsieur Jean Jacques DUPUCH
- . Monsieur Jean Claude DEYRES

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du programme de la commune de Losse , outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres :

a – en qualité de membres titulaires

- . Monsieur Michel HERRERO
- . Monsieur Serge JOURDAN
- . Monsieur Raymond FILHOL
- . Monsieur Jean Marc BOINE
- . Monsieur Dominique COUTIERE

b – en qualité de membres suppléants

- . Monsieur Jean BARRERE
- . Monsieur Antoine LEQUERTIER
- . Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY
- . Monsieur Guy DESTENAVE
- . Monsieur Jean Claude DEYRES

**Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit :  
délégation au Président pour la conclusion d'un emprunt**

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président pour la conclusion d'un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit

- de donner délégation au Président pour la conclusion d'un emprunt nécessaire à l'acquisition du foncier, soit 535 000 €

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

### **Délégation au Président pour les contrats d'assurances**

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'assurances qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant.

### **Délégation au Président pour les marchés inférieurs à 10 000 €HT**

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 10 000 €HT.

### **Participations financières des membres du Syndicat Mixte**

Le Comité Syndical décide :

- de fixer, au titre de l'exercice 2005, les cotisations statutaires suivantes :

- pour le Conseil Général : 9 000,00 €
- pour la communauté de communes du Pays d'Albret : 500,00 €
- pour la communauté de communes du Gabardan : 500,00 €

### **Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit : acquisition du foncier**

Le Comité Syndical décide :

( d'approuver le projet d'acquisition des parcelles cadastrées, citées ci-dessous pour une contenance totale de 12 ha 88 a 64 ca, situées sur la commune de Labrit, appartenant à la Société SOGY-BOIS, dont le siège se situe à YGOS (40110), pour la somme globale et forfaitaire de 535 000 €

- . C 297
- . C 309 à 311
- . C 456 à 460
- . C 481
- . C 482
- . C 485
- . C 486
- . C 524
- . C 571
- . C 575
- . C 577

- de réaliser l'acte d'acquisition par voie d'acte administratif
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document à cet effet.

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Option pour l'assujettissement à la T.V.A. – Programme de Labrit**

Le Comité Syndical décide :

- de se prononcer sur l'assujettissement à la T.V.A. , pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment industriel sur la commune de Labrit, sous réserve de la conclusion d'une convention de crédit bail ou d'une convention de location avec la Société KINDY
- et d'autoriser M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit : délégation au Président pour la conclusion d'une convention d'ouverture de ligne de trésorerie**

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président pour la conclusion d'une convention d'ouverture de ligne de trésorerie pour pré-financer les travaux de réhabilitation et d'extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit, sous réserve de la conclusion d'une convention de crédit bail ou d'une convention de location avec la Société KINDY.

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit : approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Le Comité Syndical décide (sous réserve de la conclusion d'une convention de crédit bail ou d'une convention de location avec la Société KINDY) :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit à Monsieur Michel BLANQUET, Architecte DPLG, 10 Rue du Plumaçon – 40000 Mont de Marsan,

- d'approuver le marché de maîtrise d'oeuvre selon les caractéristiques suivantes :

- . missions confiées : mission de base minimale bâtiment
- . montant de la rémunération provisoire : 90 000 €HT, soit un taux de rémunération de 10 % appliqué au montant estimatif des travaux évalué à 900 000 €HT

- de donner délégation à Monsieur le Président, ou son délégué, pour conclure l'accord de cession du marché de maîtrise d'oeuvre ci-dessus désigné au profit de la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte pour la réalisation de l'opération,

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document à cet effet.

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit : approbation de la convention de mandat et délégation au Président pour la conclusion d'une convention de mise à disposition**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention de mandat à intervenir avec la SATEL, relative à la réhabilitation et l'extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit pour une rémunération fixée à 62 175 € HT, soit un taux de rémunération de 5 % sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 243 500 €, sous réserve de la conclusion d'une convention de crédit-bail ou d'une convention de location avec la Société KINDY,
- de donner délégation au Président pour la conclusion d'une convention de mise à disposition des bâtiments industriels,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document à cet effet.

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

**Réhabilitation et extension de bâtiments industriels sur la commune de Labrit : approbation du programme des travaux**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le programme des travaux à réaliser sur la commune de Labrit :

***Programme des travaux***

***Objectif***

*L'objectif de cette opération est d'implanter le site de production de l'usine Baby Love sur une partie de l'emplacement d'une scierie désaffectée sur la commune de Labrit.*

*Baby Love confectionne pour le compte de la Société KINDY des chaussures pour enfants à partir de matières premières livrées sur place, les conditionne et les livre aux grandes et moyennes surfaces commerciales.*

*En terme de délai, l'objectif à respecter de manière impérative est de livrer le bâtiment au 31 décembre 2005, date d'expiration du bail actuel détenu par la Société.*

***Description de l'opération***

***Travaux***

*Il a été retenu le principe de conserver deux bâtiments à ossature métallique et bardage simple peau, de les réhabiliter et de créer une liaison entre les deux bâtiments.*

*Néanmoins l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra guider la maîtrise d'ouvrage quant à l'opportunité économique et fonctionnelle de conserver ou non le bâtiment le plus ancien (édifié en 1988) et le plus grand (environ 1260 m<sup>2</sup>).*

*Le programme de l'opération comprend donc, en partie neuve et réhabilitée, la réalisation d'un bâtiment industriel à ossature métallique, bardage double peau et couverture bac acier avec isolation en sous face (à noter que les deux bâtiments existants possèdent une couverture fibrociment contenant à priori de l'amiante qu'il s'agira d'évacuer) pour une surface totale de 2100 m<sup>2</sup> réparties de la manière suivante :*

> Zone de Production :	1260 m2
> Zone de Stockage :	600 m2
> Bureaux Production :	39 m2
> Bureaux Stockage :	36 m2
> Quai Expédition couvert :	77 m2
> Vestiaires :	27 m2
> Réfectoire :	36 m2
> Hall entrée :	20 m2
	-----
	2095 m2.

Le sol de l'ensemble des locaux sera en béton finition quartz et/ou peinture et/ou résine anti-poussière.

Les équipements techniques permettront un chauffage et un rafraîchissement de tous les volumes, une desserte électrique de tout le secteur production, un réseau d'air comprimé dans le secteur finition.

Un réseau informatique desservira les deux zones de bureaux (production et stockage).

#### VRD

En ce qui concerne les réseaux, il sera prévu :

- un raccordement au réseau d'eaux usées en gravitaire jusqu'à la RD 626
- un raccordement au fossé en limite Est de la parcelle pour les eaux pluviales de toiture
- un raccordement au réseau téléphonique sur la RD 626
- un raccordement au réseau électrique à définir (besoins estimés à 113 KVA).

En ce qui concerne les voiries, l'enveloppe financière allouée à cette opération ne permettra pas de réaliser les voiries lourdes nécessaires aux rotations de semi-remorques et les parkings pour les véhicules légers des employés.

Dans un premier temps, les voiries existantes et qui permettraient le bon fonctionnement de la scierie seront considérées comme suffisantes.

Le traitement des abords de l'usine et en particulier sa clôture et son accès seront abordés ultérieurement.

- d'arrêter l'enveloppe financière de l'opération à 1 243 500 €HT

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux et rémunération	1 243 500,00 €	Subventions :	
		Conseil Général :	155 437,50 €
		Région :	155 437,50 €
		Emprunt :	932 625,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 243 500,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document à cet effet.

Les représentants de la Communauté de Communes du Gabardan n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

## Réunion du Comité Syndical du 27 juin 2005

*Le Comité Syndical, réuni le 27 juin 2005, sous la présidence de Monsieur Jean BOURDEN, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :*

### Marchés publics – Délégations suivants l'article L.2122-22-4° du CGCT

Le Comité Syndical décide :

- de déléguer à la Personne Responsable du Marché, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée jusqu'à 90 000 €HT.
- de confirmer que, dans le cas de procédure adaptée, la Personne Responsable du Marché détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés en fonction de leurs objets et de leurs caractéristiques.

### Convention type d'hébergement de site Internet dans le cadre du budget annexe

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention type d'hébergement de site internet qui sera signée avec les adhérents ayant un site réalisé par l'ALPI.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

### Créations de postes

Le Comité Syndical décide :

- de supprimer :
  - 1 poste « emploi-jeune » en contrat à durée indéterminée.
  - 1 poste permanent à temps complet d'Agent Administratif.
- de créer :
  - 1 emploi permanent à temps complet de Technicien Supérieur Territorial au mois de septembre 2005.
  - 1 emploi permanent à temps complet de Technicien Supérieur Territorial le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Les agents recrutés bénéficieront du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi de Technicien supérieur et seront rémunérés :

- 1 agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 322, indice majoré 307 afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Technicien Supérieur Territorial,
- 1 agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 396, indice majoré 359 afférent au 6<sup>ème</sup> échelon du grade de Technicien Supérieur Territorial.

- de créer :
  - 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif le 01 juillet 2005.

L'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 294, indice majoré 287 afférent au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

**Tableau d'effectif du personnel de l'ALPI  
(en tenant compte des créations de postes et modifications lors du comité  
syndical du 27 juin 2005)**

Des adaptations au tableau des effectifs apparaissent indispensables :

- d'une part, pour tenir compte de la promotion d'un Agent Administratif reçu au concours d'Adjoint Administratif,
- d'autre part, pour tenir compte de la transformation d'un contrat emploi-jeune en poste de Technicien Supérieur Territorial,
- enfin, pour pallier à l'augmentation de la charge de travail du service « maintenance informatique », un poste de Technicien Supérieur Territorial sera ouvert dès le mois de septembre 2005 chargé des fonctions suivantes : maintenance et installation informatique, accompagnement téléphonique, conseils informatiques, maintenance des logiciels, systèmes et bureautiques.

En conséquence, il sera demandé lors de la réunion, de bien vouloir approuver l'adaptation du tableau des effectifs comme suit :

➤ **Fonctionnaires titulaires de la Fonction Publique Territoriale**

1 emploi à temps complet d'Adjoint Administratif  
1 emploi à temps complet d' Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe

➤ **Fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale**

1 emploi à temps complet d'Agent Administratif  
1 emploi à temps complet de Rédacteur Territorial

➤ **Agents recrutés sous contrat de travail de droit public à durée indéterminée**

1 emploi à temps complet d'Adjoint Administratif  
1 emploi à temps complet de Rédacteur Territorial  
1 emploi à temps complet d'Attaché Territorial  
2 emplois à temps complet d'Ingénieur Territorial  
7 emplois à temps complet de Technicien Supérieur Territorial

➤ **Agents recrutés sous contrat de travail de droit public à durée déterminée**

3 emplois à temps complet de Technicien Supérieur Territorial + 1 poste ouvert à compter du 01 septembre 2005.  
1 emploi à temps complet de Technicien Supérieur Territorial Principal  
1 emploi à temps complet d'Ingénieur Territorial  
1 emploi à temps complet de Rédacteur Territorial

➤ **Agents emplois-jeunes**

2 emplois-jeunes recrutés par contrat de droit privé à durée indéterminée  
2 emplois-jeunes recrutés par contrat de droit privé à durée déterminée

- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents et à signer tout document à cet effet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité.

### **Revalorisation des salaires pour les emplois-jeunes**

Le Comité Syndical décide :

- de revaloriser la rémunération des emplois-jeunes en fonction des évolutions réglementaires de la fonction publique territoriale.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

### **Lancement d'un appel d'offres ouvert – logiciel des gestions des cimetières**

Le Comité Syndical décide :

- de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la concession et distribution d'un logiciel de gestion des cimetières qui fera l'objet d'une publicité nationale et européenne.
- d'approuver le dossier de consultation comprenant :
  - Un acte d'engagement et une annexe financière
  - Un dossier de la consultation
  - Un cahier des clauses particulières.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet conformément à la décision de la Commission d'Appel d'offres.

### **Marché procédure adaptée – formation CMS OPEN SOURCE eZpublish**

Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, Personne Responsable du Marché, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la passation, conclusion, exécution du marché relatif à la formation sur le CMS OPEN SOURCE eZpublish.
- Le Président tiendra informé l'assemblée de l'évolution de cette procédure.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

### **Adhésion à l'APRONET (association des professionnels internet des collectivités publiques locales)**

Le Comité Syndical décide :

- d'adhérer à l'APRONET pour un montant de 750 euros pour une année.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

### **Convention de prestations avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes (CAUE) dans le cadre du budget annexe**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention de prestations entre le Syndicat Mixte ALPI et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes en vue d'apporter une assistance d'ordre technique, matériel et logiciel dans le cadre de la réalisation d'un site internet.
- d'autoriser le Président à signer tout document.



### Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte Départemental ALPI

Le Comité Syndical décide :

- de valider les nouvelles adhésions et les modifications des attributions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

<u>Nouvelles adhésions</u>	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Maintenance logiciel	Haut-Débit	Date
Institution Adour	X	X	X		19/05/05
Syndicat Mixte pour industrialisation du canton de Sore	<u>X</u>		X		21/06/05

<u>Délibérations pour attribution complémentaire</u>	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Maintenance logiciel	Haut-Débit	Date
CIAS du Gaves	X	X	X		08/03/05
SDIS des Landes	X	X	X		20/12/04
Communauté d'Agglomération du Marsan	X		X		24/03/05
Mairie de Gibret	X	X	X		05/11/04
Mairie d'Ozourt	X	X	X		10/11/04
Conseil Général des Landes	X	X	X		01/02/05
Mairie de Labatut	X	X			29/06/04
Mairie de Lit-et-Mixe	X	X			16/01/04
SI des Eschourdes Pomarez	X		X		24/03/05
Maison de retraite de Roquefort	X	X	X		21/06/05

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

### Marchés - titulaires

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les marchés suivants :

N° Marché	TITULAIRE	OBJET DU MARCHÉ	Type de marché	Montant du marché HT	Durée du marché
2004,12,12	CEGELEC INFOSERVICES 21 rue Roger Salengro 64050 PAU	maintenance d'ordinateurs spécifiques	procédure adaptée	Mini 400 Maxi 1600	12 mois
2005,01,01	APOLOGIC APPLICATIONS 2 rue du Nonoit 22107 DINAN Cédex	Concession et distribution de licences d'un logiciel de gestion de l'aide sociale	procédure adaptée	51 194,67 € (48 mois)	48 mois
2005,01,02(lot1)	GUILBERT 23 rue Saint Exupéry 33326 EYSINES Cédex	Acquisition de fournitures administratives LOT 1 : petites fournitures de bureau	procédure adaptée	Mini 500 annuel Maxi 4000	24 mois
2005,01,02(lot2)	PROCIM ZA Louis Bréfué 11 av Latécoère 31700 CORNEBARRIEU	Acquisition de fournitures administratives LOT 2 : produits d'entretien	procédure adaptée	Mini 500 annuel maxi 2000	24 mois
2005,01,02(lot3)	ACTIVE BUREAUTIQUE 802 avenue Maréchal Foch 40000 MONT DE MARSAN	Acquisition de fournitures administratives LOT 3 : petits consommables informatiques	procédure adaptée	Mini 1000 annuel maxi 6000	24 mois

**SYNDICATS MIXTES****Syndicat Mixte Départemental ALPI**

---

<b>N° Marché</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>Type de marché</b>	<b>Montant du marché HT</b>	<b>Durée du marché</b>
2005,02,03	CEGELEC INFOSERVICES 21 rue Roger Salengro 64050 PAU	Maintenance des imprimantes, écrans et ordinateurs portables Lot 1 : Maintenance des imprimantes Lot 2 : Maintenance des écrans Lot 3 : Maintenance des ordinateurs portables	procédure adaptée	Mt mini : 7 000 annuel Mt maxi : 20 000	24 mois
2005,02,04	SCRIBA Parc Château Rouquey 33708 MERIGNAC Cédex	Fournitures logiciels et matériels informatiques	procédure adaptée	Mt mini : 20 000 Mt maxi : 50 000	12 mois
2005,02,05	ACIP 1452 Avenue Maréchal Juin 40000 MONT DE MARSAN	Fournitures de pièces, périphériques, petits matériels informatiques	procédure adaptée	Mt mini : 50 000 Mt maxi : 90 000	12 mois
2005,06,09	MARKETING INTERNET 4 rue Galvani 75017 Paris	Serveur dédié II pour 1 an	procédure adaptée	2004 HT	12 mois

- d'autoriser le Président à signer tout document.